

Réticence du ministre

Le ministre Lucien Lessard des Transports bloquerait le projet de loi concernant l'immatriculation des véhicules privés par les municipalités.

En page A 3

Plus d'Opposition

Le ministre Lucien Lessard a lancé hier aux partis d'opposition qu'ils ne représentaient plus rien en expliquant que son parti alors qu'il était dans l'Opposition, avait le peuple derrière lui.

En page A 9

SPC et Ottawa

Le Syndicat des postiers du Canada a fait savoir hier par voie de lettre aux représentants du gouvernement qu'il désirait reprendre les négociations.

En page B 6

SPORTS

Un grand mot

La participation aux Jeux du Québec est une bien belle expression. La Société des Jeux a raté le bateau dans ce domaine.

En page B 1

Finale

Jacques Bordeleau atteint la finale contre Michel Dufour à l'Omnium de tennis du Saguenay.

En page B 2

Echec

Les Reds de Cincinnati subissent un revers de 5-1 devant les Expos de Montréal. Cromartie et Mejias se mettent en évidence à l'attaque.

En page B 3

Opposition

Les Rough Riders d'Ottawa visitent les Alouettes de Montréal, ce soir, au stade olympique.

En page B 4

SOMMAIRE

- Arts et spectacles A 8
- Annonces classées B 10
- Bandes dessinées B 9
- Bourse B 8
- Cinéma A 8
- Décès B 11
- Finance B 7
- Horoscope B 11
- Mot mystère A 8
- Patron B 11
- Sports B 1
- Télévision A 8

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

4e année No 272

Mardi 23 août 1977

Nouvelle adresse
Régis Vachon
O.D.
Docteur en optométrie
110 est. Racine
543-6027
Chicoutimi

24 pages 25 cents

Bédard critique le pessimisme du monde des affaires

par Laval Gagnon

CHICOUTIMI — Les hommes d'affaires québécois qu'on retrouve, en majorité, dans la petite et moyenne entreprise, doivent davantage faire entendre leurs voix, pour contrer en quelque sorte l'opposition "systématique, sinon stratégique" aux mesures du gouvernement québécois de leurs porte-parole au Conseil du patronat et à la Chambre de commerce.

Parlant devant les hommes d'affaires du Saguenay réunis hier au premier "Rendez-vous de l'homme d'affaires" au Musée du Saguenay à Chicoutimi, le ministre de la Justice et député de Chicoutimi, M. Marc-André Bédard, a vivement déploré "le pessimisme entretenu par les rares porte-parole officiels du monde des affaires", soulignant qu'une attitude aussi rigide porte préjudice non seulement à l'intérêt des Québécois, mais aussi à celui du monde des affaires.

"J'ai de la difficulté à croire que ces interventions traduisent fidèlement l'attitude, la mentalité et la diversité de l'ensemble des hommes d'affaires", a dit le ministre aux hommes d'affaires qui, pour lui, doivent contribuer, en plus de leur participation active et dynamique à la vie économique, à "une autre tâche essentielle: l'assainissement du climat social".

"C'est le devoir du monde des affaires de manifester beaucoup plus de positivisme envers le gouvernement actuel", a soutenu M. Bédard, tout en estimant néanmoins que beaucoup d'hommes

d'affaires sont d'accord avec les mesures gouvernementales.

La loi 101

A titre d'exemple, le ministre de la Justice a évoqué les critiques que soulève la loi 101 par les porte-parole du milieu d'affaires.

"Je ne pense pas que nos hommes d'affaires québécois, au sein des petites et moyennes entreprises, se sentent lésés par cette mesure de justice qui rallie la majorité francophone. Cette loi, a-t-il poursuivi, dérange surtout quelques grandes compagnies où la présence de cadres francophones est minime et qui ne tiennent pas compte de la réalité francophone."

Loi 45

Quant à la loi 45, M. Bédard a qualifié d'agressive l'attitude des porte-parole des hommes d'affaires, attitude qui, selon lui, "n'est pas rentable pour l'ensemble du milieu des affaires".

Tout en précisant que les objectifs fondamentaux du projet de loi avaient pour but d'assainir le climat social des relations de travail et d'augmenter la productivité, le ministre s'est dit d'avis que les "deux mesures les plus controversées" du projet de loi soulevaient des critiques injustifiées.

Au sujet de l'interdiction des briseurs de grève, M. Bédard a souligné qu'on visait à faire disparaître un des facteurs "qui gâchent le plus l'ensemble du climat des relations de travail", et il a soumis aux hommes d'affaires quelques statistiques qui "démontrent que 2

pour cent des conventions collectives donnent lieu à des grèves ou lock-out". De ce pourcentage, a-t-il continué, seulement 3 pour cent, soit 0,6 pour cent de toutes les grèves ou lock-out, amènent des briseurs de grève.

En ce qui concerne la formule Rand, le ministre a rappelé à son auditoire "qu'on évalue à 80 pour cent le nombre d'employés déjà touchés par cette formule à l'intérieur des conventions collectives existantes".

"Il s'agit-a-t-il opiné, simplement de traduire dans une loi un phénomène presque généralisé dans les faits."

Toutefois, le député de Chicoutimi a aussi déploré "l'attitude de confrontation à tout prix entretenu par certaines organisations syndicales". Il a conclu brièvement que "le bien-être et le développement économique ne passent pas par une lutte des classes inspirées d'une idéologie basée sur une analyse de la société industrielle du 19e siècle".

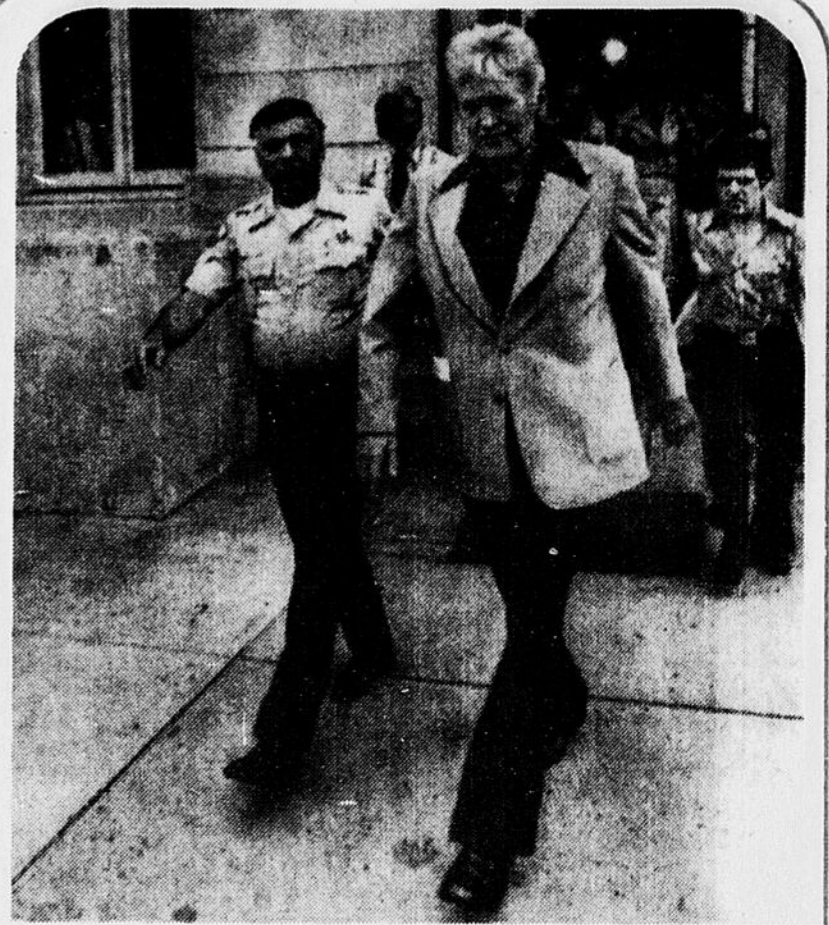
Sur cette question, et à l'adresse des milieux d'affaires comme syndicaux, il a voulu démontrer la nécessité "d'abandonner les attitudes de confrontation pour s'orienter progressivement vers une attitude de concertation".

Etat

Plus tôt, M. Bédard avait mis en garde des hommes d'affaires contre la notion de l'Etat-Providence qui apporte tout, notion qui, selon lui, se retrouve souvent, paradoxalement, à côté des critiques sur "la présence de plus en plus envahissante et étouffante des pouvoirs publics". Il leur a proposé la notion de l'Etat partenaire qui tente de redonner "aux citoyens, aux divers agents économiques, le goût de s'associer, de s'impliquer dans le développement de leur coin de pays".

Le ministre a aussi expliqué à son auditoire les implications de la création des sociétés de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ) et d'un Fonds de relance industrielle.

Enfin, il s'est dit toujours convaincu de la nécessité de créer des sociétés de développement régional.



SORTIE DE LA COUR — Vernon Presley, le père du défunt chanteur Elvis Presley, quitte la cour, hier, après une discussion de 20 minutes au sujet du testament de son fils avec le juge Joseph Evans. Le chanteur a laissé sa propriété à sa famille et a nommé son père comme exécuteur. Le testament n'incluait pas l'ancienne femme de Presley, Priscilla, ni sa fiancée, Ginger Alden. Un inventaire des biens du chanteur sera complété dans 60 jours mais les autorités de la cour ont déclaré que ce pourrait être plus long. Evans a déclaré que le testament sera "le plus important à être exécuté" dans le Tennessee.

(Téléphoto PC)

Elvis laisse presque tout à sa famille

MEMPHIS, Tenn. (AP) — Elvis Presley a laissé la plus grosse partie de ses biens à sa famille et a nommé son père, Vernon Presley, âgé de 62 ans, exécuteur testamentaire.

Le testament de 13 pages est daté du 3 mars 1977.

Bien que l'étendue de sa fortune n'ait pas été révélée, les archives de la perception des contributions du comté de Shelby montrent que la vedette possédait quatre propriétés dans le comté, évaluées à plus de \$500.000.

Elles sont toutes situées dans la région de Graceland.

Les biens d'Elvis Presley seront répartis entre sa fille, Lisa-Marie, âgée de 9 ans, sa grand-mère, Minnie Mae Presley et son père, Vernon Presley.

Le testament précise que Lisa-Marie sera la seule héritière de Minnie Mae et de Vernon Presley, et qu'elle entrera en sa possession lorsqu'elle aura atteint l'âge de 25 ans.

Priscilla, l'ancienne femme d'Elvis Presley dont il avait divorcé en 1973, ne figure pas dans ce testament, pas plus de Miss Ginger Alden qui avait déclaré au cours d'une interview, après la mort d'Elvis Presley, qu'ils avaient eu l'intention d'annoncer leurs fiançailles le 27 août après une représentation donnée à Memphis.

Six jours après

Six jours après la mort d'Elvis Presley, les admirateurs du chanteur disparu ont continué, lundi, d'affluer par milliers à Memphis, dans le Tennessee.

Les gardiens du cimetière de Forest Hills, où le roi du rock a été inhumé dans le tombeau de famille, jeudi, ont dû fermer l'enceinte lundi matin pendant trois heures et demie. Les fans qui faisaient la queue pour voir le tombeau empêchaient les pompes funèbres de faire leur travail.

Jusqu'à dimanche inclus, 200.000 personnes avaient défilé devant le monument de marbre blanc. Certaines d'entre elles avaient même campé aux abords du cimetière pendant une nuit entière pour être sûrs d'être admises le lendemain matin à la première heure.



L'affaire Marion a coûté \$500,000

SHERBROOKE (PC) — Les recherches entreprises pour retrouver M. Charles Marion, enlevé le 6 août dernier et séquestré en vue d'obtenir un rançon de \$1 million, ont coûté \$500.000 à l'Etat provincial et cela seulement pour les dépenses essentielles des enquêteurs et les frais de communications. On sait par exemple qu'il y avait à Sherbrooke, jusqu'à vendredi

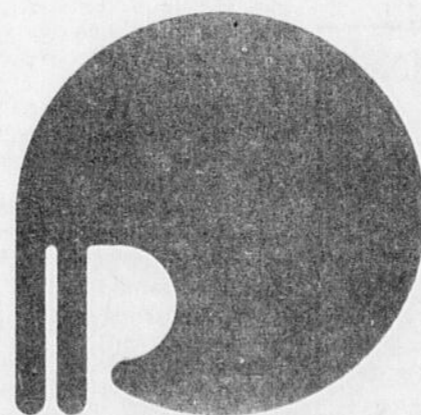
dernier, un minimum de 200 policiers affectés aux recherches dans la région. Au seul chapitre des salaires réguliers, il faut compter pour 15 jours une somme de \$150.000.

Quant aux heures supplémentaires, on disait mercredi qu'il y en avait 2.000 d'enregistrées pour une somme approchant les \$40.000.

Pour loger et nourrir les non-

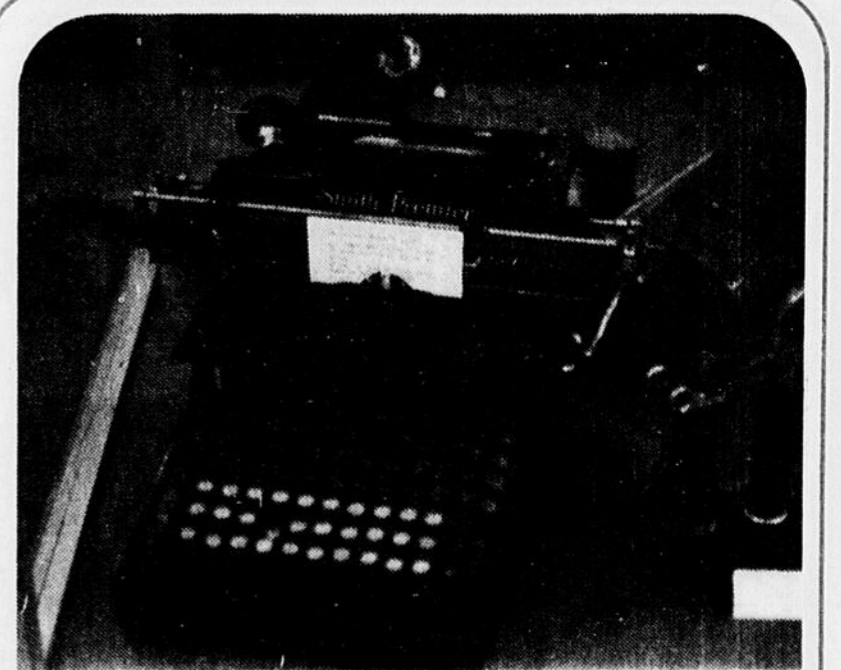
résidents, il a fallu réserver un minimum de 80 chambres d'hôtel. Les repas et le logement entraînent donc un déboursé de \$80.000. Ajoutons immédiatement tous les frais d'automobile, environ 60 véhicules à \$20 par jour pour un autre montant de \$18.000.

Dans le calcul des frais, on ne compte pas le coût d'utilisation d'un hélicoptère et de l'avion du gouvernement du Québec.



MARDI, 23 août

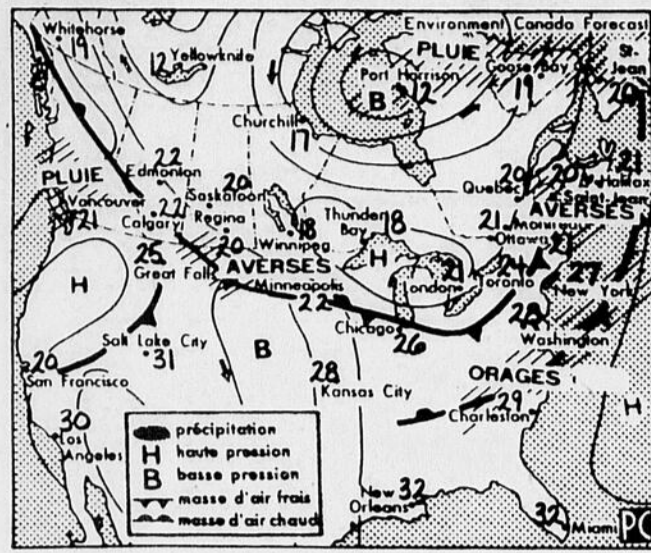
M. Marcel Lessard, ministre de l'Expansion économique régionale



EXPOSITION — Une exposition d'équipement de bureau d'époque se tient au Musée du Saguenay, dans le cadre du Rendez-vous de l'homme d'affaires. Cette ancienne machine à dactylographier est dotée de deux claviers, l'un pour les lettres minuscules, l'autre pour les majuscules.

Au Musée du Saguenay
Equipement d'époque
En page A 3

METEO



PREVISIONS

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo pour la province de Québec et la vallée de l'Outaouais communiquées par Environnement Canada, pour la journée de mardi, avec un aperçu pour mercredi:

Pontiac-Témiscamingue, Chibougamau et Haute-Mauricie: nuageux avec quelques averses. Vents modérés. Maximum 16. Aperçu pour mercredi: ciel variable et frais.

Montréal, Outaouais et Laurentides: Ciel variable avec quelques averses l'après-midi. Vents modérés. Maximum de 20 à 22. Aperçu pour mercredi: ciel variable et frais.

Québec, Trois-Rivières et Cantons de l'Est: Ciel variable avec quelques averses en fin d'après-midi. Vents modérés. Maximum de 18 à 20. Aperçu pour mercredi: ciel variable et frais.

Lac-St-Jean: Ciel variable et quelques averses en fin de journée. Vents modérés. Maximum 18. Aperçu pour mercredi: ciel variable et frais.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: Averses cessant en matinée et dégelage partiel par la suite. Vents modérés. Maximum 18. aperçu pour mercredi: ciel variable et frais.

DANS LE MONDE

MONTREAL (PC) — Voici les températures enregistrées lundi dans quelques villes du Canada et des Etats-Unis:

	Min.	Max.
Vancouver, nuages	14	20
Yellowknife, nuageux	6	10
Edmonton, couvert	0	15
Calgary, bruine	5	9
Regina, nuageux	15	17
Winnipeg, nuages	7	16
Toronto, nuages	15	24
Ottawa, nuages	15	21
Montréal, nuages	14	22
Québec, nuageux	11	19
Fredericton, pluie	6	21
Charlottetown, couvert	12	—
Halifax, nuages	10	20
Saint-Jean, T.-N.	9	16
Detroit	12	26
Boston	16	25
New York	18	27
Washington	21	30
Atlanta	19	31
Miami	26	32
Orlando	24	29
Nouv.-Orléans	24	25
St. Louis	17	29
Kansas City	16	26
Denver	15	30

MAREES

SEPT-ÎLES — La marée sera basse à 02h55 (.7cm) et haute à 08h55 (2m.0cm). Elle sera à nouveau basse à 14h55 (.7cm) et haute à 21h35 (2m.6cm).

PORT-ALFRED — La marée sera haute à 07h00 (5m.0cm) et basse à 13h00 (.6cm). Elle sera à nouveau haute à 19h30 (5m.2cm).

CHICOUTIMI — La marée sera basse à 05h15 (1m.2cm) et haute à 10h30 (3m.6cm). Elle sera à nouveau basse à 17h20 (1m.2cm) et haute à 22h45 (4m.3cm).

LE QUOTIDIEN

DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN
316, AV. LABRECQUE, CHICOUTIMI

Fondé le 1er octobre 1973, édité et imprimé par
LE PROGRES DU SAGUENAY
LIMITÉE
316, Avenue Labrecque
Chicoutimi, P.Q.
Tel. 545-4480

Président du conseil d'administration et éditeur:
Jean-Guy FAUCHER

Président-directeur général:
Gaston VACHON

Directeur de la rédaction:
Denis TREMBLAY

Redacteur en chef-adjoint:
Bertrand TREMBLAY

Directeur de l'information:
Bertrand GENEST

Chef des nouvelles:
Claude COTE

Alma et les environs
562-7829

St-Félicien et les environs
679-3832

Sans frais interurbains
Abonnement et
Service à domicile
545-4864

Petites annonces classées
545-4895

Chef de pupitre:
Charles GAUVIN

Directeur des ventes:
Paul BERGERON

Directeur de la publicité:
Jean TREMBLAY

Directeur mise en marche à la circulation:
Jean BELAND

Directeur du tirage:
Jean-Louis LAVOIE

Le QUOTIDIEN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN est membre de la Presse Canadienne, qui transmet également une sélection des meilleures informations des agences France-Press, Associated Press et Reuter, et de CDNPA (Canadian Daily Newspaper Association) Seule La Presse Canadienne est autorisée à reproduire les textes de Le Quotidien du Saguenay-Lac-Saint-Jean.



Dépôt légal
Bibliothèque Nationale
du Québec
Courrier de la
deuxième classe (no 3213)

Selon la France

L'Afrique du Sud préparerait une explosion atomique

PARIS (Reuter) — L'Afrique du Sud se prépare à procéder à une explosion atomique, a déclaré lundi M. Louis de Guiringaud, ministre des Affaires étrangères, en soulignant que la France avait fait savoir à l'Afrique du Sud qu'une telle explosion mettra la paix dans la région en danger.

Ayant rappelé que l'Union soviétique a accusé l'Afrique du Sud, non pas de fabriquer une arme atomique mais de préparer un essai nucléaire, M. de Guiringaud a déclaré: "Nous avons eu des renseignements, selon lesquels il y avait effectivement en Afrique du Sud des préparatifs en vue d'une explosion atomique que les Sud-Africains affirment devoir être pacifique."

"Nous avons prévenu l'Afrique du Sud que nous considérons une telle explosion comme mettant en danger tous les processus de paix qui sont engagés en Afrique Australe et comme pouvant avoir des conséquences graves sur nos rapports avec ce pays", a-t-il ajouté.

Démenti

Le secrétaire sud-africain des Affaires étrangères, Brand Fourie, a qualifié d'"incompréhensible" la déclaration de Louis de Guiringaud laissant entendre que l'Afrique du Sud pourrait procéder à un essai nucléaire.

M. Fourie a déclaré que l'ambassade de France n'a pu lui fournir le moindre éclaircissement sur les déclarations du ministre des Affaires étrangères, mais qu'elle a pris note du démenti apporté par l'Afrique du Sud aux informations de sources soviétiques concernant l'expérimentation d'une bombe nucléaire.

Le ministre des Affaires étrangères, M. R.-F. Botha, s'est pour sa part refusé à tout commentaire.

L'impôt réserve des surprises en 1978

TORONTO (PC) — Selon le Globe and Mail, des milliers de contribuables auront la surprise de se trouver débiteurs de près de \$300 envers l'administration de l'impôt sur le revenu, au moment où ils auront à remplir leur déclaration en 1978.

Cela provient de nouvelles directives adressées aux employeurs au sujet des montants de l'impôt à déduire de la paie de leurs employés, précise le journal.

Ces directives, en vigueur depuis le 1er juillet, réduisent dans de nombreux cas les montants que l'employeur doit déduire. Au ministère du Revenu on fait remarquer que dans certains cas les déductions seront inférieures au montant réel de l'impôt dû. La différence devra être réglée avant la fin d'avril 1978. Les personnes touchées,

ajoute le journal, sont essentiellement celles qui réclament des exemptions supplémentaires à celles qui leur sont accordées pour les enfants de moins de 18 ans qu'elles ont à charge.

Il s'agit notamment de ceux qui réclament des exemptions pour d'autres membres de la famille à charge ou ceux qui sollicitent l'exemption équivalente à une personne mariée.

Le journal poursuit en disant que les nouvelles directives visent à appliquer les récents changements intervenus dans le taux de l'impôt fédéral et provincial.

Cependant, on déclare au ministère du Revenu que les employés qui le désirent peuvent demander par écrit à leur employeur de leur déduire des sommes



VANCE A PEKIN — Le Secrétaire d'Etat américain, Cyrus Vance, à gauche, mange avec des baguettes à la façon chinoise, en compagnie du ministre des Affaires étrangères Huang Hua à Pékin, hier. Vance a

commencé ses pourparlers avec les leaders chinois en mettant l'accent sur l'intérêt commun que les deux pays peuvent partager dans différents pays. (Téléphoto de la PA)

Vance expose à la Chine la politique américaine

PEKIN (Reuter) — Arrivé lundi à Pékin, M. Cyrus Vance a commencé aussitôt ses conversations avec les représentants du gouvernement chinois.

Un entretien de deux heures et demie avec M.

Huang Hua, ministre chinois des Affaires étrangères, a permis au secrétaire d'Etat américain d'exposer en détail la politique étrangère des Etats-Unis, a déclaré le porte-parole du département d'Etat.

M. Vance a commencé par un tour d'horizon général de la politique de l'administration Carter avant de revenir sur les problèmes particuliers région par région. C'est ainsi qu'il a été question de l'Europe, de l'Asie, du Sud-Est asiatique, de la Méditerranée et du Proche-Orient, au cours de cette première séance

de conversations. La partie chinoise n'a posé aucune question pendant l'exposé du secrétaire d'Etat qui abordera les questions africaines et latino-américaines au cours d'un nouvel entretien avec le ministre chinois des Affaires étrangères, mardi.

On ne sait pas si, une fois l'exposé de M. Vance terminé, M. Huang Hua tracera à son tour les grandes lignes de la politique étrangère chinoise. Les questions intéressantes plus spécifiquement les relations sino-américaines, doivent être évoquées plus tard, pendant la visite de cinq jours de M. Vance.

Un journaliste lui ayant demandé si M. Vance avait parlé de la politique américaine en Corée du Sud, le porte-parole s'est borné à dire que le secrétaire d'Etat avait fait un exposé complet de nos positions dans les régions dont nous avons parlé". Il a précisé cependant que la question de Taiwan-pierre d'achoppement de la normalisation des relations sino-américaines — serait abordée lorsque seront évoquées les questions bilatérales.

Assurance-automobile

Des réductions de 30 à 35 pour cent seront possibles

MONTREAL (PC) — Les compagnies d'assurances pourraient être en mesure de réduire de 30 à 35 pour cent les primes d'assurance-automobile pour tenir compte des dommages-intérêts que le gouvernement provincial versera en vertu du futur système de couverture de blessures corporelles.

Dans la plupart des cas, a déclaré lundi le vice-président de la Royal Insurance Canada, M. Sébastien Allard, cela suffira pour compenser la hausse minimum de \$135 des frais annuels d'immatriculation et de permis de conduire prévus par le projet de loi déposé la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Cette hausse des frais doit permettre de financer le nouveau système de couverture.

De son côté, un actuaire travaillant du Groupe Commerce, M. Yves Brouillette, a révélé que la prime moyenne pour une voiture au Québec, l'an passé, était de \$370.

Les deux hommes ont toutefois ajouté que la capacité des assureurs privés de réduire leurs primes dépendrait de l'influence du système étatique sur leurs activités.

Par exemple, M. Allard précise que le système Payette ne couvrirait pas un automobiliste blessant une autre personne à l'extérieur du Québec et les compagnies devront en tenir compte dans les primes.

Le système étatique de couverture des blessures doit entrer en vigueur le 1er mars 1978.

AU PALAIS DE JUSTICE

Condamné pour avoir cultivé 1,545 grammes de marijuana

par Guy Bergeron

CHICOUTIMI — Le juge Bertrand Gagnon a imposé une amende de \$300 et soumis Castille Bergeron, un individu de Jonquière, à une ordonnance de probation de 24 mois, après que ce dernier eut admis sa culpabilité à l'accusation d'avoir cultivé 1,545 grammes de marijuana.

Me André Truchon, son procureur, avait expliqué et Me Robert Gauthier, procureur fédéral de la Justice, l'a confirmé, que Bergeron avait décidé de faire l'expérience de la culture de la marijuana.

Et, la terre était tellement fertile, que les plants

saisis avaient une hauteur de six pieds.

Comme l'individu n'apas l'intention de récidiver et qu'il n'avait pas de dossier judiciaire antérieur, le juge Gagnon s'est montré clément.

Il faut dire que même les membres de la Gendarmerie royale, étaient dans ce cas pour la clémence du fait que l'individu avait réellement l'intention de tenter une simple expérience.

Sentence le 13 octobre

Un individu de Jonquière qui a volé un système de son, un appareil de télévision, le tout d'une valeur de \$2,000, dans la maison de M. Christian Jean, a été remis en liberté provisoire, d'ici au prononcé de sa sentence le 13 octobre prochain.

L'individu qui en était à son premier dossier judiciaire était représenté par Me Léo Godin.

Le juge Gagnon a demandé un rapport présentiel dans ce cas avant de rendre sa sentence.

Sentence le 25 août

Par ailleurs, deux autres jeunes gens de Jonquière, qui ont volé deux bicyclettes d'une valeur de \$130 chacune, pour se rendre à l'hôtel Capri, de même qu'ils ont commis un vol de \$75 au Centre de loisirs de Bégin, connaîtront leur sentence jeudi.

Me Léo Godin a signalé

que les prévenus avaient même pris des arrangements pour rembourser le Centre de loisirs de Bégin mais qu'il fallait attendre que le conseil d'administration se réunisse.

Quant aux bicyclettes, elles avaient été retrouvées par les policiers.

\$100 d'amende

Un individu de Saint-Ambroise a écopé d'une amende de \$100, à la suite d'une bagarre.

Il faut dire qu'il s'agissait d'une histoire de boisson. Comme le mentionnait Me Louis-Charles Fournier, "la boisson n'est pas une excuse mais elle atténue la responsabilité des prévenus".

Huit ans après

La justice a le bras long et cela on ne pourra jamais le nier, surtout un jeune homme de Québec, Jacques Boivin qui attendait une sentence le 21 avril 1969 et qui ne s'était jamais rapporté.

En fin de semaine, il était

arrêté par la police pour être conduit devant le juge Edmond Savard, pour cette fois, recevoir sa sentence, à la suite d'un vol d'automobile commis en mars 1969.

Huit ans après, il se passe beaucoup de choses, si bien que Jacques Boivin avait quitté Chicoutimi après la commission de son vol pour aller vivre à Vancouver pendant trois ans et même se permettre une peine de pénitencier de deux ans.

Sorti, il y a quelques mois, il s'est trouvé un emploi près de Québec mais le mandat d'arrestation émis il y a huit ans, était toujours valide.

Son avocat, Me Claude Beaulieu et le procureur-chef de la Couronne, Me Claude Gagnon, ont été loin d'être sévères pour Boivin, si bien que le juge Savard a fait bénéficier le prévenu d'une ordonnance de probation de huit mois.

Le jeune homme est parti avec le sourire mais il aura toujours le souvenir que la justice n'oublie jamais.

Candidat à la succession de Lamontagne

QUEBEC (PC) — M. Jean Pelletier, conseiller à la ville de Québec depuis le 20 décembre dernier, a été présenté, hier, à la presse comme le nouveau leader du Progrès civique, donc candidat à la succession du maire sortant, M. Gilles Lamontagne.

Ce dernier, élu député libéral fédéral dans le comté de Langelier au printemps dernier, a indiqué qu'il terminera son mandat, qui prend fin le jour des élections municipales, le 13 novembre prochain.

Pour sa part, Jean Pelletier a fait connaître son intention de poursuivre les principes du Progrès civique qui sont, selon lui, l'intégrité, l'indépendance, la disponibilité et l'efficacité.

Le nouveau leader du Progrès civique a laissé entendre qu'il a été le choix des membres du conseil de ville et des fidèles partisans du Progrès civique.

Age de 41 ans, M. Pelletier est membre fondateur du Progrès civique.

TEL. 543-3879 C.P. 512

BOITE DE CAMIONS SAGUENAY
FABRIQUEE PAR:

La Vieille Forge
Snr.

RAYMOND TREMBLAY, prop.

996 LAVOIE CHICOUTIMI

Directement du propriétaire

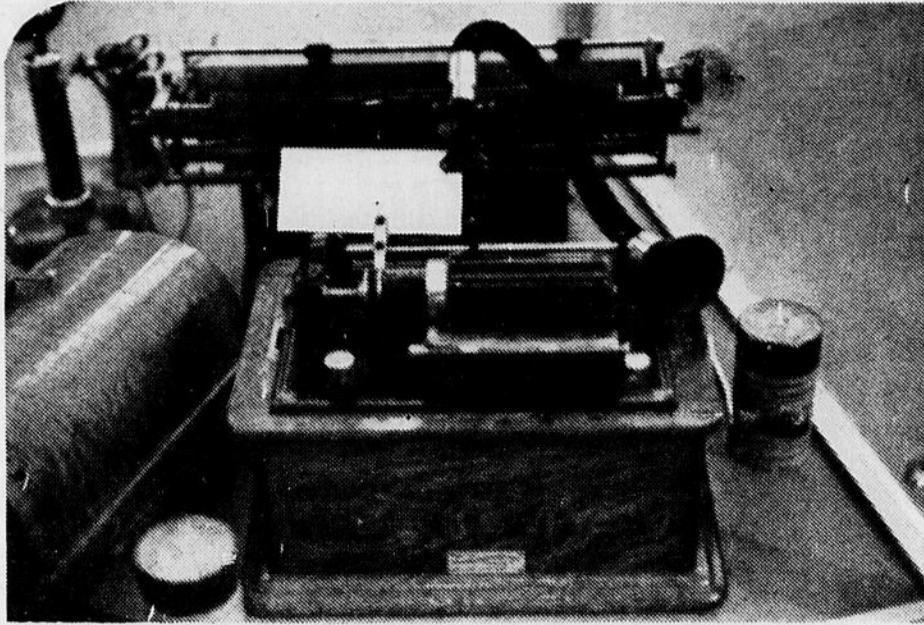
260, rue Jogues, Chicoutimi-Nord.

PRIX: \$30,000.00

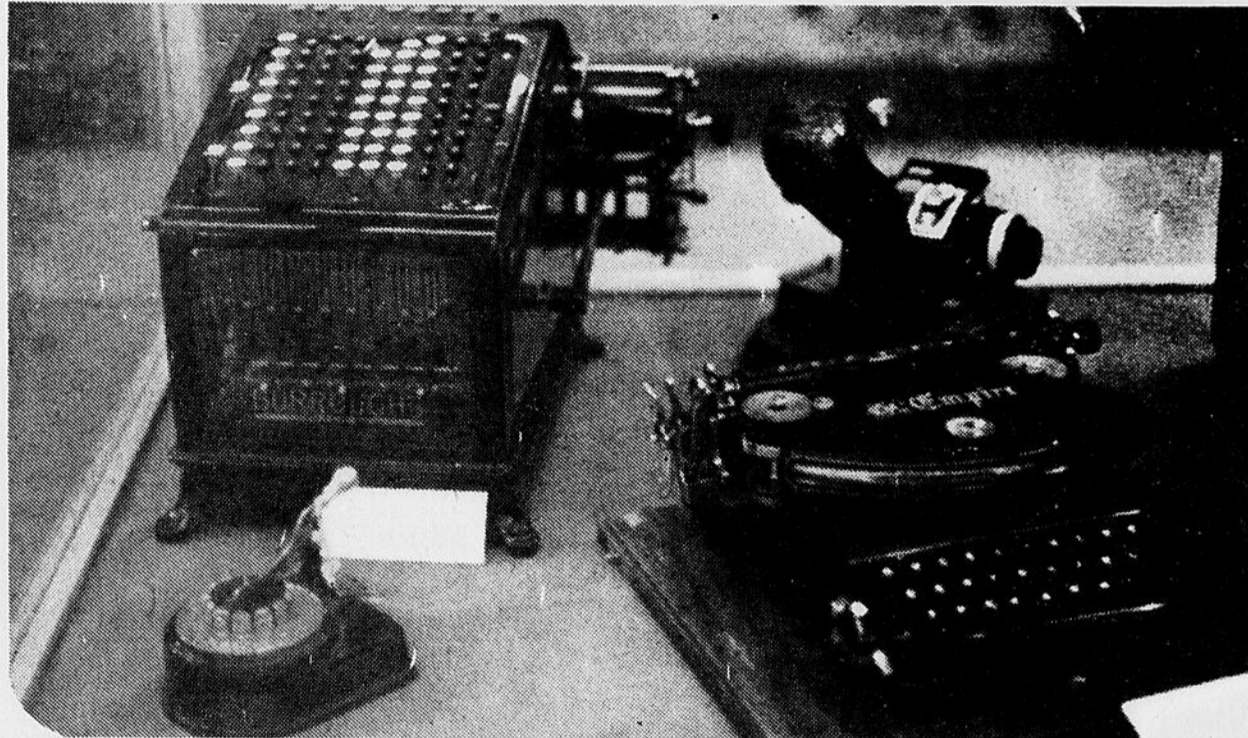
INFORMATIONS:
Téls: 543-4339 - 549-7686

André Morin LL.L. C.R.
AVOCAT

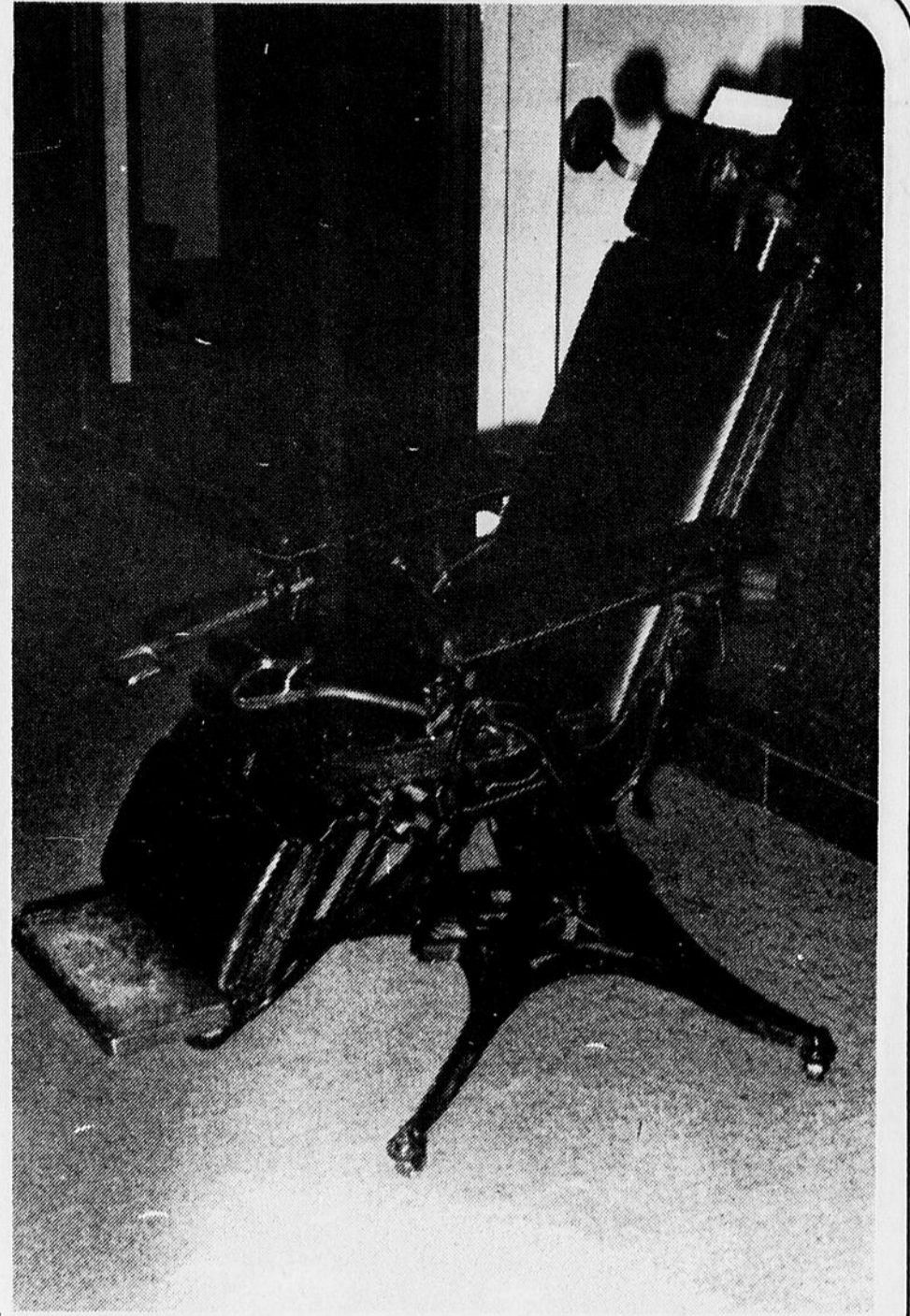
23 est, rue Racine, suite 202
Edifice Murdock
Chicoutimi — 549-7182



● PHONOGRAPHE — Ce phonographe de table, de marque Edison, servait à son propriétaire pour apprendre des langues étrangères. Le rouleau était envoyé par courrier à l'élève.



● DEBUT DU SIECLE — Cette ancienne machine à calculer, à gauche, et cette machine à écrire, datent du début du siècle dernier. Elles étaient utilisées dans un des commerces à Chicoutimi.



● SOUVENIRS — Cette chaise de dentiste, rappellera sans aucun doute des souvenirs (douloureux?) à quelques anciens.

Au Musée du Saguenay Equipement de bureau d'époque

Lessard bloquerait la taxe de 30 pour cent

CHICOUTIMI — Les municipalités québécoises qui désirent se prévaloir de la taxe de 30 p.c. sur l'immatriculation des véhicules automobiles l'ont déjà fait savoir depuis le 15 août, comme l'avait demandé le gouvernement. Pourtant, celui-ci n'a pas encore présenté sa loi à l'Assemblée nationale et le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, paraît manifester quelque réticence au sujet de la perception de cette taxe.

Au sein du cabinet, on négocie toujours le projet, et le ministre Lessard a laissé savoir son désaccord quant à la perception simultanée de cette taxe et du prix de l'immatriculation par le Bureau des véhicules automobiles.

M. Lessard estime, a-t-on fait savoir hier, à son cabinet qu'il pourrait être difficile, pour le gouvernement de faire comprendre à tous que cette hausse de 30 p.c. du prix des plaques, va aux municipalités, et non dans les poches du gouvernement. Il s'agit en somme d'une question d'image.

C'est en ce sens que le ministre Lucien Lessard a manifesté le désir de voir

le BVA percevoir cette taxe séparément des droits d'immatriculation.

A l'Union des municipalités, on craignait que le projet de loi en question soit amendé, de façon à confier aux municipalités la perception de cette taxe. Celles-ci ne sont cependant pas équipées pour le faire, et il paraît douteux, à la lumière des indications fournies au ministère, qu'on présente un tel amendement au projet de loi.

Dans son budget, M. Parizeau estimait que si toutes les municipalités imposaient la taxe, elles en retireraient un revenu supplémentaire de \$30 millions. Il prévoyait d'autre part que le Bureau des véhicules automobiles se chargerait de prélever la taxe pour les municipalités, moyennant un prélèvement de 5 p.c. des bénéfices.

La réaction, de M. Lessard peut aussi s'expliquer par le fait de la présentation du projet de loi relatif à l'établissement de l'assurance-automobile, impliquant également une surtaxe de \$140 sur les permis et plaques d'immatriculation.

A Jonquière

Refus du conseil d'une subvention à la joujouthèque de St-Jean-Eudes

par Claude Fortin

JONQUIERE — L'avenir de la joujouthèque du secteur Saint-Jean-Eudes, à Jonquière, paraît dangereusement compromis, par suite du refus du conseil municipal d'accorder la subvention de \$3,000 demandée par le comité de citoyens qui a parainé le projet.

Le groupe alléguait que la somme était nécessaire pour emménager dans des nouveaux locaux, plus proches du centre-ville, et pour acheter de nouveaux jouets. On en avait cependant particulièrement besoin pour assurer la continuité du projet, par l'obtention d'un projet Canada au travail.

L'obtention du projet Canada au travail paraît maintenant peu sûre et l'avenir de la joujouthèque compromis.

Le conseil a principalement invoqué des raisons de non-disponibilité budgétaires pour refuser l'aide financière. Les conseillers ont cependant reconnu la valeur du travail accompli.

Le président de la commission des loisirs, M. Jean-Marie Larouche a indiqué qu'il reviendrait à la ville d'assurer la continuité du projet en l'intégrant au service de bibliothèque municipal ou en lui donnant les moyens nécessaires pour qu'il assure autrement cette continuité.

Il faudrait cependant, pour cela, que le groupe de citoyens promoteurs de Saint-Jean-Eudes consente à remettre les jouets à la ville, dans le cas d'un refus de projet Canada au travail, ce qui ne paraît pas du tout certain.

Le maire Dufour a émis l'avis que le conseil avait peut-être été imprudent en subventionnant ce projet au départ, l'an dernier.

"Peut-être eût-il été préférable de déplaire au départ que de décevoir par la suite", a-t-il dit en substance.

Centre-ville

Dans un autre ordre d'idées, le conseil a accepté de conclure un bail amphithéotique avec les Immeubles centre-ville, en vue de la réalisation d'un

stationnement à l'emplacement de l'édifice de l'école Saint-Ange. Ce bail finalisera en quelque sorte l'entente avec le groupe d'hommes d'affaires.

Par ce document, la ville permet aux Immeubles centre-ville de démolir l'école Saint-Ange, de réaliser une servitude en faveur des soeurs du Bon-Pasteur, et d'aménager un stationnement, de même qu'une voie d'accès avec l'actuel stationnement du centre commercial.

L'initiative assurera 28 espaces de stationnement

supplémentaires, et portera le nombre total d'espaces disponibles à cette fin à 976.

Voleur nocturne pris sur le fait

JONQUIERE — Les policiers du secteur Arvida, ont arrêté au cours de la nuit de samedi à dimanche, un individu qui venait de pénétrer par effraction dans l'établissement Néon Otis, situé sur la rue La-Salle.

Toujours dans cette même nuit, un vol au montant de \$150 a été commis au Restaurant 4-A5.

En cour criminelle

Au cours de la nuit dernière, un père de famille de Jonquière a dû être incarcéré, après avoir infligé une râclée à son épouse.

L'individu a été pris d'une telle rage que la femme a dû être hospitalisée.

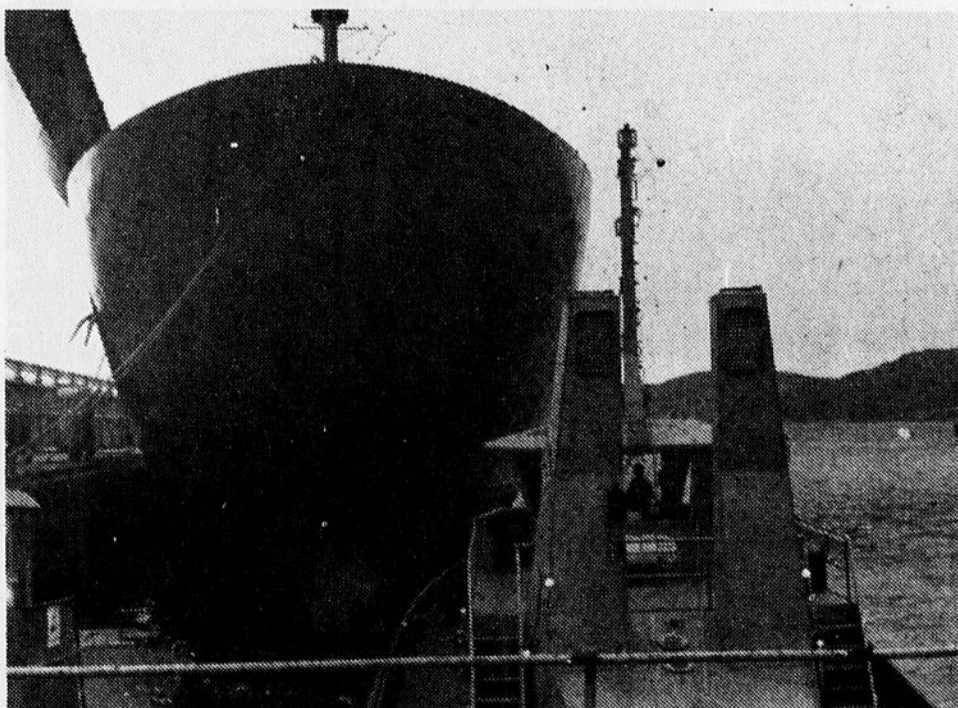
Normandin

Un vol par effraction au montant de \$950 a été commis au cours de la nuit de dimanche à lundi, à l'hôtel Central, de Normandin.

La Sûreté du Québec, du secteur de Dolbeau, a ouvert une enquête dans cette affaire.

Me CAROL VACHON
NOTAIRE
Conseiller juridique
443 est, rue Racine Chicoutimi, P.Q.
Tél.: 549-9718

POUR UN PRIX D'ACHAT IMBATTABLE dans les meubles et appareils électriques
DEMANDEZ
MICHEL MARCOTTE
CHEZ
MEUBLES FERNAND MARCOTTE INC.
représentant
WESTINGHOUSE, KITCHEN AID, ROY GIBSON
1369, Mgr. Racine, Riv. du Moulin
Téls: bur.: 549-3082
Rés.: 549-9307



CHUTE — Le jeune Ecossais qui est mort hier matin, était matelot à bord du Laurentian Forest qui était entré au quai de l'Alcan à Port-Alfred. Il serait mort à la suite d'une chute du navire sur un remorqueur.

Chute mortelle d'un matelot

par Guy Bergeron

VILLE DE LA BAIE — Un jeune Ecossais âgé de 17 ans, James Doyle, en Angleterre, s'est jeté en bas du bateau Laurentian Forest, pour tomber sur un remorqueur, propriété de l'Alcan. Selon la Sûreté municipale de La Baie, le jeune Ecossais, qui est orphelin, aurait durant de nombreux voyages auparavant, souffert de détresse, ce qui expliquerait son geste. Son corps a été trouvé vers 6 heures, hier matin, par le capitaine du remorqueur de l'Alcan.

Il est impossible, selon le détective Charles Ellefsen que le jeune Doyle soit

tombe accidentellement de la coque du navire sur le remorqueur.

La grande
VENTE
Surplus d'inventaire
se continue jusqu'au 31 août
CHEZ
claudio chrétien ltée
485, BOUL. HARVEY
JONQUIERE
547-3628

VENTE FIN DE MOIS

1976 Grand Prix air conditionné, vitres électriques, roues magnésium, pneus neufs	PRIX F.D.M. \$6,390
1975 Montego 2 portes, V-8, toit vinyle	PRIX F.D.M. \$2,320
1975 Pontiac Laurentian 4 portes, V-8	PRIX F.D.M. \$2,190
1975 Granada 4 portes, peinture neuve, pneus radiaux	PRIX F.D.M. \$3,090
1974 Chrysler Newport Custom, très propre	PRIX F.D.M. \$2,390
1974 Buick Le Sabre 2 portes, toit vinyle, peinture et pneus neufs	PRIX F.D.M. \$2,850
1974 Oldsmobile Delta Royal rouge vin	PRIX F.D.M. \$2,590
1974 Chevrolet 4 portes, peinture neuve	PRIX F.D.M. \$2,250
1974 Plymouth Satellite 2 portes, PRIX F.D.M.	\$3,250
1974 Cadillac de ville 4 portes, très propre	PRIX F.D.M. \$4,950
1976 Dodge 1/2 tonne V-8, servofreins, servodirection, radio	PRIX F.D.M. \$3,690
1976 GMC servodirection, boîte en fibre de verre, radio, 6 cylindres	PRIX F.D.M. \$3,800
1975 Ford Club-Cab V-8, servofreins, servodirection, radio	PRIX F.D.M. \$3,890

Avons un choix en main de voitures 72-73
Aucune offre raisonnable ne sera refusée.

DUCHESNE AUTO LTD.
Tél.: 662-3431
450 Boulevard Dequen, Alma

COMMENTAIRE QUOTIDIEN

Le climat et le rendement sont meilleurs au Sud

Depuis quelques années déjà, les producteurs canadiens de pâtes et papiers déplorent le fait que leur industrie soit tenue de verser des salaires supérieurs à ceux en vigueur chez les concurrents des États-Unis. Les industriels canadiens tentent sans succès de faire comprendre à la partie syndicale que ce phénomène est paradoxal, puisque le niveau de productivité est généralement plus élevé pour diverses raisons dans les usines américaines de papier journal.

Plusieurs autres entreprises américaines seraient également caractérisées par un bien meilleur rendement général que leurs rivales canadiennes. Ce serait notamment le cas pour l'aluminium. Cela tiendrait de différents facteurs, dont le recours à une mécanisation plus intensive, et la mise en application d'une plus grande quantité de développements technologiques. Il y a quelques mois, les dirigeants de l'Alcan exposaient des chiffres révélateurs, à Montréal, pour démontrer qu'il faut à tout prix entreprendre de coûteux travaux de modernisation à l'aluminerie d'Arvida, afin de rendre ces installations plus concurrentielles et partant, plus profitables pour tout le monde.

Quand les dirigeants des compagnies de papier étaient pratiquement les seuls à convier les ouvriers canadiens à plus de retenue sur le plan salarial, de façon à aider les entreprises à améliorer l'équipement et la machinerie pour mieux rivaliser avec les géants des E.-U., on aurait pu croire qu'il

s'agissait d'un autre argument patronal de dissuasion en temps de négociations.

Or, on découvre maintenant que cet appel à la modération lancé par un important groupe d'employeurs canadiens était pleinement justifié à l'époque et le demeure toujours. La preuve est que de nombreux entrepreneurs canadiens se rendent aujourd'hui investir de précieux capitaux aux États-Unis, de préférence à leur propre pays. Malheureusement, cette tendance ne ferait que s'amplifier au cours des prochaines années, s'il ne se produit pas de changements majeurs au Canada.

Selon M. Jim Wessinger, un économiste d'Ontario, ce sont d'abord les salaires plus raisonnables en vigueur aux États-Unis qui attirent les hommes d'affaires canadiens dans ce pays, déjà le plus fortement industrialisé au monde. Les autres atouts américains sont, dans l'ordre, toujours d'après Wessinger: mesures d'aide fiscales pour les nouvelles entreprises manufacturières; un climat favorable à l'investissement dans l'ensemble, soit des taxes moins lourdes, des taux d'intérêt plus avantageux, une intervention gouvernementale plus discrète dans l'économie et une main-d'oeuvre plus stable.

Pour toutes ces raisons et d'autres peut-être, un nombre grandissant de manufacturiers canadiens optent pour établir leurs nouvelles installations de production outre-frontières.

L'exode est à ce point sérieux et dommageable pour le Canada, que l'on

dénombre actuellement au-delà de 100 sociétés canadiennes, uniquement dans la ville de Buffalo et ses environs immédiats! Parmi les entreprises qui s'établissent ou développent leurs installations aux États-Unis, on peut nommer Northern Telecom, la filiale de fabrication de Bell du Canada, Burns Foods, Atco Industries, St. Lawrence Cement, Toromont, Leigh Instruments, Labatt, Ivaco, Jannock Corp., et Dominion Textile (dernière livraison du Financial Post). Tout cela est inquiétant pour un pays comme le Canada qui éprouve d'énormes difficultés à réduire un taux de chômage élevé en permanence.

Le commentaire suivant de M. J. R. B. Steacie, président de Leigh Instruments, n'est pas très élogieux pour la main-d'oeuvre canadienne: "Les travailleurs américains sont la plupart du temps, plus motivés et possèdent un sens des responsabilités mieux développé." M. André Thibault, vice-président de Arctic Sports Products Ltd., de Winnipeg, fabricant de motoneiges, d'embarcations et de remorques, abonde pratiquement dans le même sens, en déclarant qu'il en coûte présentement plus cher de produire au Canada.

Pour leur part, les autorités des centrales syndicales se refusent de croire que les exigences et le comportement des salariés canadiens soient si nuisibles à l'économie du pays. M. Fernand Daoust, vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec

(FTQ), va même jusqu'à dénoncer l'attitude des investisseurs canadiens qui misent davantage sur un pays voisin.

M. Daoust s'en prend surtout au fait que ces hommes d'affaires canadiens abusent de la main-d'oeuvre bon marché (cheap labor) disponible en abondance aux États-Unis.

Mais, comme le signale avec raison l'économiste Wessinger, ce sont les gouvernements du Canada et des provinces qui sont les premiers responsables de cette situation, parce qu'ils ont alloué des augmentations salariales exagérées et d'autres avantages économiques, à même les goussets des contribuables. Des sociétés privées ont eu à faire face aux revendications de leur personnel, demandes basées sur les conditions extrêmement avantageuses existant dans la fonction publique.

Wessinger soutient que les gouvernements ont cependant découvert leur erreur, puisque des restrictions sont dorénavant imposées à la croissance et aux dépenses du fonctionnarisme. Ce qui inciterait les travailleurs de l'entreprise privée canadienne à se montrer plus raisonnables.

Gabriel BERBERI

OPINION DES AUTRES

Les jeunes libéraux

Réunis au fin de semaine à Granby, plus d'une centaine de jeunes libéraux, venus de tous les coins de la province, se sont livrés à un exercice de réflexion et de discussion sur l'organisation politique, la vie économique, le monde du travail, les services sociaux et culturels, et, enfin, l'unité canadienne. Fidèles à une habitude contractée ces dernières années, les jeunes libéraux, un ensemble de garçons et de filles visiblement "de bonne famille" et très bien éduqués, ont rué dans les brancards, exigé plus de rigueur des vieux militants et demandé que le Parti libéral redonne la formation inspirée et progressive qu'avait lancée la Révolution tranquille. On reprocha même au récent projet de manifeste de M. Raynault une vision jugée trop "patronale" du monde du travail.

Nous aurions souhaité, que les jeunes libéraux, dans leur conception d'un fédéralisme transformé, envisagent non seulement une nouvelle répartition des compétences mais un changement de structures. Certes, les jeunes libéraux ont demandé la transformation du Sénat en assemblée vraiment élective et utile mais on se serait attendu à ce qu'ils plaident en faveur d'un statut particulier pour le Québec. Rappelons, à cet égard, que la commission BB affirmait, dans ses travaux, que les Canadiens français forment une collectivité qui a son point d'appui au Québec et qu'un fédéralisme asymétrique, où le Québec ne serait pas une province comme les autres, serait sans doute mieux équilibré.

Les élans progressistes des jeunes libéraux ont amené le chef, M. Gérard D. Lévesque, à s'adapter à leur démarche et à épouser leur cause. Après son discours, il fut fortement ovationné. On a connu une époque où les relations semblaient plus tendues entre l'élite traditionnelle du parti et les jeunes militants.

Espérons que cet endossement apporté par le chef intérimaire du parti ira au-delà des apparences et se répercutera dans l'orientation du parti au cours des prochains mois. Peut-être la formation prend-elle tranquillement son essor.

Marc Laurendeau,
"Montréal-Matin"

L'"échec" de St. Andrews

M. René Lévesque a tenté dans un entretien accordé à Télémedia au lendemain de la conférence des premiers ministres provinciaux qui vient d'avoir lieu à St. Andrews, de réduire le plus possible la portée négative de la réponse apportée par les provinces anglophones aux propositions québécoises de réciprocité en matière de langue d'enseignement.

Pour qui sait lire, cependant, il ne saurait y avoir de doute: c'est un refus ferme et catégorique que les provinces anglophones viennent d'opposer à la dernière initiative de la "diplomatie" québécoise.

Et, à bien y penser, elle ont ainsi rendu un service signalé à cause de l'unité canadienne bien comprise. Car même si elles eussent été acceptées, les étonnantes "ouvertures" québécoises n'auraient jamais pu fournir une réponse permanente au problème de l'égalité linguistique dans le domaine de l'éducation. (...)

(...) Une fois qu'un accord aura été réalisé autour des objectifs à poursuivre et de la meilleure manière de les inscrire de manière durable dans la loi du pays, il deviendra plus facile d'envisager des ententes interprovinciales comme celle que Québec proposait en juillet dernier aux autres provinces.

Mais pareilles ententes seront alors exemptes de toute équivoque au niveau des principes et des objectifs. Sachant que, de part et d'autre, on est lié envers les mêmes objectifs, on pourra dans un véritable esprit de réciprocité, en dehors de toute pensée de marchandage autour des droits fondamentaux, envisager des accords visant à faciliter à chaque province l'accomplissement de ses propres obligations. On verrait très bien dans cette perspective, par exemple, des ententes qui tendraient à multiplier entre le Québec et d'autres provinces des échanges de professeurs de français et d'anglais. Le Québec a grandement besoin de professeurs d'anglais: ce n'est pas le baragouinage d'enseignants francophones laborieusement issus de cours trop rapides d'anglais qui pourra répondre à ce besoin à la satisfaction des parents. Les provinces anglophones éprouvent des besoins analogues dans l'aménagement de cours de français à l'intention de leur population scolaire anglophone et aussi dans l'aménagement de services adaptés à leur population francophone: à court terme, elles n'ont guère de possibilités de s'en sortir seules. Voilà un champ tout ouvert à la collaboration interprovinciale. On pourrait en mentionner plusieurs autres.

Rien n'empêche toutefois le Québec d'ouvrir dès maintenant la possibilité de tels accords. Il suffirait à cette fin que le gouvernement Lévesque, de sa propre initiative, revienne tout de suite, avant que le projet 101 ne soit adopté, au principe de l'égalité des chances entre Canadiens des deux langues, dont M. Lévesque disait regretter hier qu'on ne s'en soit pas davantage rapproché à St. Andrews.

Ce qui répugnait dans la proposition québécoise, et qu'à juste titre dénoncé M. Allan Blakeney, c'était le lien qu'elle établissait entre le consentement d'une province donnée à un accord, et la reconnaissance de certains droits fondamentaux à ses citoyens qui voudraient se déplacer d'une province à l'autre au Canada. La cause des droits humains aura été mieux servie à cet égard par le refus des provinces anglophones qu'elle ne l'eût été par un acquiescement opportuniste de leur part à une proposition née dans le contexte foncièrement équivoque créé par le projet 101.

Que M. Lévesque lève une fois pour toutes cette ambiguïté qui met en cause les valeurs mêmes dont s'inspire son gouvernement, et qui soulève d'ailleurs au Québec même une résistance très répandue. Il pourra ensuite parler de réciprocité avec plus de conviction et de résultats, non seulement à ses collègues des autres provinces mais aussi à des milliers de ses propres concitoyens québécois.

Claude RYAN
"Le Devoir"

EN MATIÈRE DE LANGUE ...

(... C'EST LA SEULE RÉCIPROCITÉ POSSIBLE !)



PAROLE AUX LECTEURS

Le Barreau s'adresse au ministre Johnson

M. Pierre-Marc Johnson, ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre,

problème social soulevé par un tel projet de loi.

En conséquence, nous aimerions connaître le délai dans lequel nous devrions produire notre mémoire.

convoquer une commission parlementaire sur le projet de loi 45.

Viateur Bergeron,
Bâtonnier du Québec.

Montréal, le 17 août 1977.

Le Barreau du Québec a pris connaissance avec intérêt du projet de loi numéro 45 — loi modifiant le Code du travail et la Loi du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre.

Un certain nombre d'organismes, tant patronaux que syndicaux, ont déjà fait connaître diverses réactions à ce projet.

Le Barreau, pour sa part, n'a pas à prendre parti pour l'un ou l'autre des principaux groupes en présence et estime important d'étudier le projet de loi en profondeur avant de faire des recommandations.

Tout en affirmant notre désir de rester neutre dans ce débat, nous avons l'intention de constituer un comité composé d'avocats oeuvrant en relations de travail, du côté patronal autant que syndical.

Notre comité comprendra aussi des avocats intéressés au

Le Barreau du Québec vous demande donc de référer le projet de loi 45 à une commission parlementaire qui devrait, à notre avis, prendre le temps nécessaire pour entendre toutes les parties intéressées.

Il est opportun de se rappeler que, le printemps dernier, le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, monsieur Jacques Couture, s'était dit vivement intéressé à une consultation en droit du travail à l'occasion de la présentation de projets de loi dans ce domaine.

Nous croyons ce moment arrivé et nous espérons que vous saurez reconnaître l'importance d'entendre en commission parlementaire, selon le processus établi depuis nombre d'années au Québec, tous ceux qu'une telle législation affecte, quelle que soit leur opinion politique ou économique.

Il nous serait également utile de connaître à quelle date vous entendez

SAVOIR DIRE

Qu'il est difficile...

C'est Debussy qui disait que la musique n'était pas dans les notes mais entre les notes. De même, la pensée n'est pas dans les mots mais entre les mots. L'arrangement des mots supporte la pensée et permet sa transmission. Sans ce support solide, la pensée s'écroule et ne peut ni s'exprimer ni se communiquer correctement. Que c'est pénible d'écouter quelqu'un qui essaye d'exprimer sa pensée à l'aide de moyens linguistiques trop faibles: soit le manque de vocabulaire, soit l'incapacité d'arranger ensemble les mots exacts pour que leur échafaudage signifie quelque chose de précis! Voici comme exemple d'une pensée mal exprimée, une phrase d'une brochure d'assurance traduite de l'anglais: "A CAUSE DU grand montant, les personnes peuvent être couvertes par un seul certificat." Je comprends mal la relation entre le montant de la garantie et l'unique certificat.

Louis-Paul Béguin

A NOS CORRESPONDANTS

Le Quotidien du Saguenay-Lac-St-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinion. Le journal se réserve le droit de choisir des lettres à publier, une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs.

Ces opinions émises par nos correspondants se doivent être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Nous nous devons également de publier toutes les lettres sous la signature et l'adresse véritables des auteurs.

Radio Shack®

RABAIS \$13

Commencez votre stéréo avec cet ensemble AM/FM

Cour. 99.95 **85⁹⁹**



- Le Modulette comprend le récepteur AM/FM stéréo et deux haut-parleurs
- Entrées pour changeur à cellule céramique; entrée/sortie pour lecteur-enregistreur et prise de casque
- En ajoutant 2 haut-parleurs, le système Quatravox™ permet d'obtenir un effet quadraphonique saisissant
- Peut se poser sur table ou tablette 12-1401

AUBAINES DU RETOUR À L'ÉCOLE

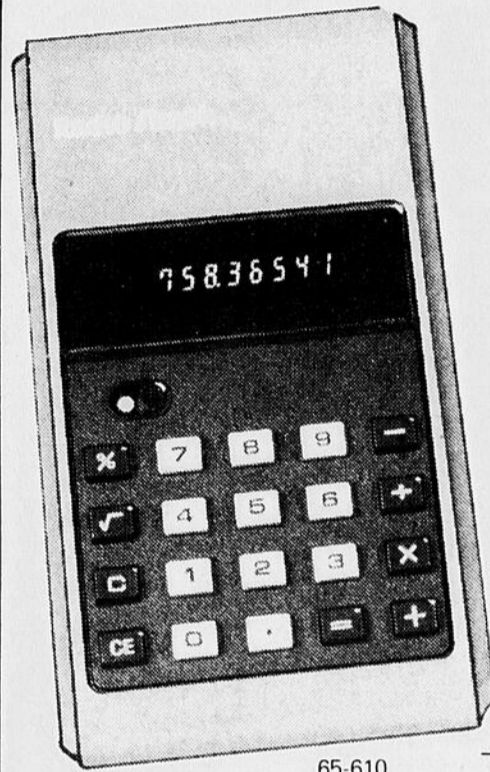
Prix en vigueur du 22 au 27 août 1977.

RABAIS \$6

Calculatrice pratique à 6 fonctions

Cour. 16.95

10⁸⁸



65-610

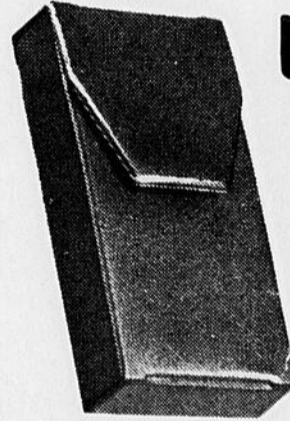
- 4 fonctions de base plus pourcentage et racine carrée
- Constante automatique et point décimal flottant
- Indicateur erreur/dépassement capacité • 2 piles "AA" (comp.)
- Fonctionne aussi sur 2 piles "AA" rechargeables (non comp.) ou avec adaptateur CA (non comp.)

LIQUIDATION

Cour. 2.69 **1⁹⁹**

Etui de calculatrice

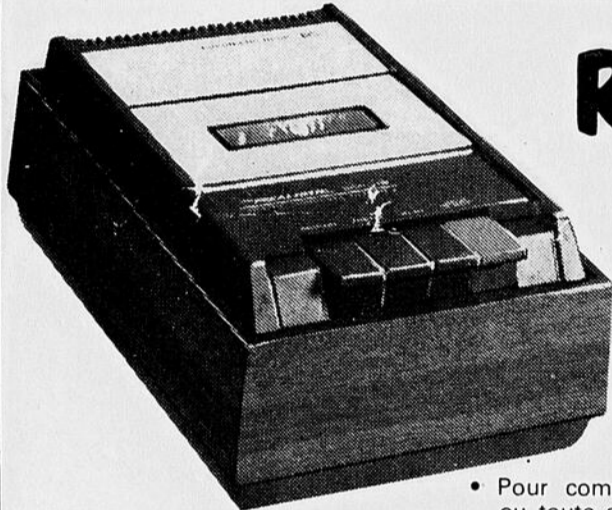
- Vinyle ajusté à fermeture Velcro
- Protège votre calculatrice de la poussière
- Pour plup. calculatrices 65-703



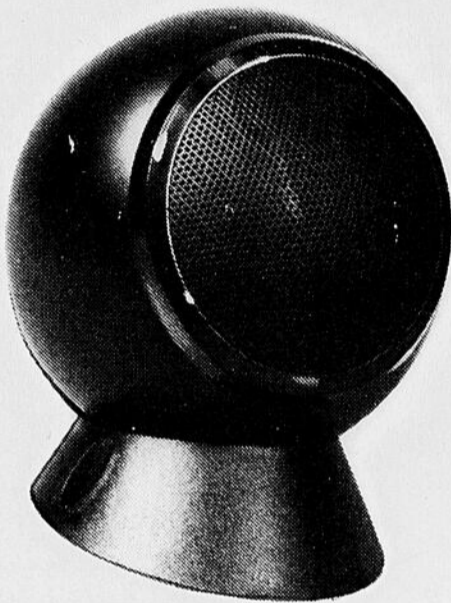
RABAIS \$15

Lecteur de cassette stéréo

Cour. 64.95 **49⁹⁵**



- Pour compléter votre chaîne Modulette (ci-haut) ou toute autre chaîne stéréo
- Arrêt automatique protégeant bandes et têtes
- Sortie réglable pour adapter le lecteur à un amplificateur ou récepteur 14-892



Un haut-parleur stéréo qui va partout

19⁹⁵

Cour. 27.95 chac.

- Pour l'intérieur, l'extérieur ou la voiture; se monte horizontalement, verticalement ou à l'envers
- Base à rotule pour régler l'angle du haut-parleur • Pour 15 watts
- Idéal pour tablette arrière de la voiture 40-1225

RABAIS \$5

Radio-réveil AM/FM

Cour. 49.95 **44⁹⁵**

- Commencez votre journée dans la gaieté en vous réveillant au son du Chronomatic™-113
- Chiffres très lisibles à volets
- Commande d'arrêt automatique pour s'endormir en musique • Avec répétition d'alarme
- Prise d'écouteur pour ne déranger personne 12-1506



PILES GRATUITES



CHAQUE MERCREDI EN JUILLET & EN AOÛT ÇA TOMBE PILE CHEZ RADIO SHACK

Apportez, soit une radio ou un walkie-talkie, soit une lampe de poche ou un jouet dont les piles sont épuisées et nous échangerons ces piles contre des neuves. AUCUN ACHAT REQUIS. Ces piles de recharge font partie de la série "New Formula" de Radio Shack; il peut s'agir du type "D", "C", "AA", ou 9 volts. Cette offre est en vigueur chez tous les magasins Radio Shack et chez les Centres de vente autorisés qui y participent.



Poste SRG à 40 canaux One-Hander

199⁹⁵

Notre nouveau TRC-461 à 40 canaux SRG est doté d'une boucle d'accrochage de phase pour précision de fréquence (1/10 de l'erreur d'un synthétiseur ordinaire). Utilisation mobile facile et sûre grâce aux commandes sur le micro: interrupteur/volume, réglage silencieux, voyant/sélecteur canal à diodes, haut-parleur/micro. Écriteur et suppresseur en fonction contre parasites d'allumage. Avec support et câbles. Aucun cristal à acheter. 12-1525

RABAIS \$20

Cour. 99.95 chac.

79⁹⁵

TRC-190

Portatif SRG à 4 canaux

- Entrée 3 watts et système d'augmentation de portée pour grande puissance
- Marche avec 8 piles "AA" (fournies) ou 10 piles rechargeables (non fournies)
- Cristaux pour canal 14; achetez les cristaux pour 3 canaux de plus 21-185

Câble coaxial



13¢

Faible perte. Idéal pour radio amateur et SRG. Commande minimum: 25 RG59/U, 75 ohms, 278-1327

RABAIS 80¢ Raccords de câble coaxial

Cour. 2/2.79

2/1⁹⁹

PL-259. Pour connexions type UHF. A visser. 278-205

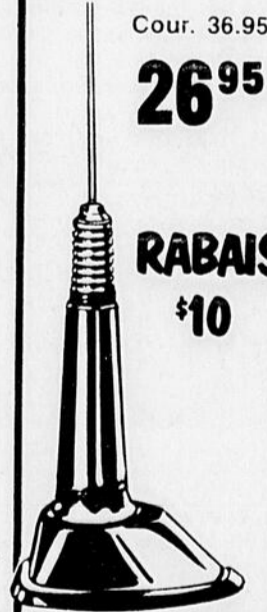
Antenne-fouet SRG au graphite

Solide mais flexible; idéale en utilisation mobile. 42" haut. Va sur coffre, pas de trous à percer. Avec câble 16' et raccord. 21-975

Cour. 36.95

26⁹⁵

RABAIS \$10



POLITIQUE DE RADIO SHACK AU SUJET DES ARTICLES ANNONCÉS

Bien que nous ayons pris toutes les mesures qui s'imposent pour pouvoir répondre à la demande suscitée par cette publicité, nous ne pouvons garantir que l'un ou l'autre des articles annoncés sera disponible jusqu'à la fin de cette promotion. Les prix mentionnés sont en vigueur à tout magasin Radio Shack et constituent un maximum pour tous les Centres de vente autorisés (MARCHANDS). Les MARCHANDS ne sont pas tenus de s'approvisionner; mais peuvent obtenir tout article qui fait partie de notre gamme de produits. Radio Shack se réserve le droit de limiter les quantités.

Radio Shack®

UNE DIVISION DE TANDY ELECTRONICS LIMITED

Place du Royaume, CHICOUTIMI.
Place Centre-Ville, JONQUIERE.
Galeries Lac-St-Jean, ALMA.



FOURRE-TOUT QUOTIDIEN



LA MASCOTTE

C'est la mascotte de l'Omniom nord-américain des tambours et clairons qui a pris la vedette, en fin de semaine, à Jonquière. Mascotte également de l'Offensive Lions, de Jonquière, qui a remporté tous les honneurs, ce chien en peluche a attiré la chance aux Jonquérois.

SUPPORTERS VIOLENTS

Un supporter a été condamné à trois mois de prison et 20 autres condamnés à de fortes amendes par suite des violences qui ont entouré le début de la saison de football, en fin de semaine, en Grande-Bretagne. Une véritable bataille rangée a opposé les partisans de Manchester United à ceux de Chelsea à leur arrivée à la gare de Birmingham, plusieurs heures avant le coup d'envoi des matches. Des violences similaires se sont également produites dans plusieurs autres villes britanniques et le tribunal de Hull a notamment imposé des amendes de 100 livres (\$170) à dix supporters arrêtés en flagrant délit.



TOUT UN CHAMPION

Me Serge Simard, de Jonquière, aimerait bien faire partie de l'équipe canadienne de canoë-kayak, mais mon grand-père, il a des "croustes à manger". Il est excellent, semble-t-il, mais lorsque le canoë n'est pas à l'eau. Il donne ici une démonstration de son savoir-faire... en somme, il excelle plutôt dans ce sport, comme vice-président du comité organisateur des compétitions internationales. Il l'a d'ailleurs prouvé en fin de semaine dernière.

AUJOURD'HUI

Quelque 300.000 Laotiens se réunissent à Vientiane il y a deux ans aujourd'hui, le 23 août 1975, pour célébrer la victoire du Pathet Lao et accueillir les cadres du gouvernement populaire. La province de Vientiane avait été la dernière à tomber aux mains des forces pro-communistes. Le premier ministre neutraliste Souvanna Phouma devait déclarer le lendemain que la coalition gouvernementale n'était pas remise en question par l'évolution de la situation militaire.

1971 -- Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Union soviétique s'entendent sur un projet d'accord concernant l'avenir de Berlin-Ouest.

1967 -- La France annonce un accroissement de son aide culturelle et technique au Québec, afin d'aider cette province à préserver son héritage français.

1944 -- Les Alliés libèrent Marseille.

1940 -- Des raids de nuit sur Londres marquent le début du "blitz" aérien allemand contre la Grande-Bretagne.

1926 -- Rudolph Valentino meurt à l'âge de 31 ans.

1914 -- Victoire des Russes sur les Allemands à Frankenua (Prusse orientale). Le Japon déclare la guerre à l'Allemagne.

1839 -- Les Anglais, en guerre avec la Chine, occupent Hong Kong.

1775 -- Le roi George III annonce que les colonies américaines sont en rébellion ouverte contre la couronne britannique.

1711 -- Une flotte anglaise partie attaquer Québec est partiellement détruite par une tempête dans le golfe du Saint-Laurent.

1500 -- Accusé, à Haiti, d'avoir maltraité des indigènes, Christophe Colomb est arrêté et son renvoi en Espagne est ordonné.

Ils sont nés un 23 août: François Hotman, sieur de Villiers Saint-Paul, juriconsulte français (1514-1590); Louis XVI, roi de France (1754-1793); Georges Cuvier, zoologiste et paléontologiste français (1769-1832); Jean-P. Jolivet, député provincial de Lavolette (1941).

HISTOIRE DE SUBVENTIONS

Des erreurs se sont glissées dans l'article de l'édition de samedi intitulé: "Brassard réagit aux propos de Louis-Ovide Bouchard". Dans le quatrième paragraphe, il aurait fallu lire: "M. Plourde, pour sa part, s'en est pris au gouvernement pour n'avoir accordé qu'une subvention de \$300 au Festival de la gourgame, alors qu'il a consenti \$10,000 au Festival aéronautique d'Alma, à sa première année d'expérience."

D'autre part, les subventions de \$18,000 et de \$3,000, accordées à Mistassini et à trois petites municipalités de Lac-Saint-Jean-Ouest l'ont été pour la voirie municipale, et non pour le tourisme.

PIQURE MORTELLE

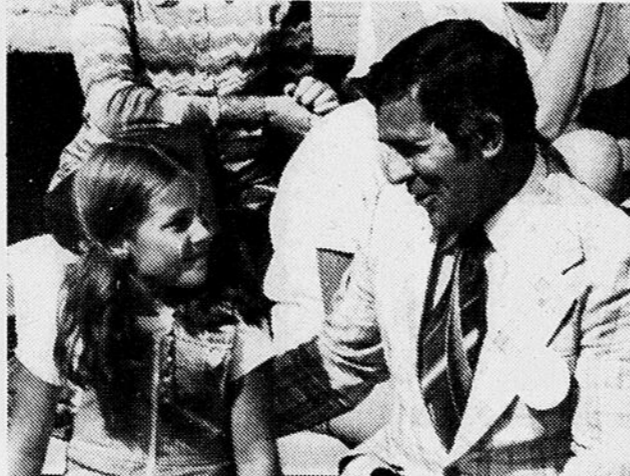
Une femme de 42 ans, Mme Panayota Papanastasiou, est morte cinq minutes après avoir été piquée à la tête par une abeille. Selon la police "sa tête a immédiatement doublé de volume".

La victime a été piquée alors qu'elle déjeunait dans son jardin avec son mari et ses trois filles.

CHOLERA EN BAISSÉ

Le nombre de cas de choléra enregistrés dans le monde, l'année dernière, a été le plus bas depuis cinq ans, selon l'Organisation de la santé (OMS).

Elle précise qu'en 1976, 26 pays ont signalé au total 66,804 cas. En 1971, 36 pays avaient signalé 155,555 cas.



100,000e SPECTATEUR

Cette fillette, Fabienne Lavoie, de Jonquière, était le 100,000e spectateur à assister au Festival des tambours et clairons de Jonquière, qui en était, cette semaine, à leur quatrième année.

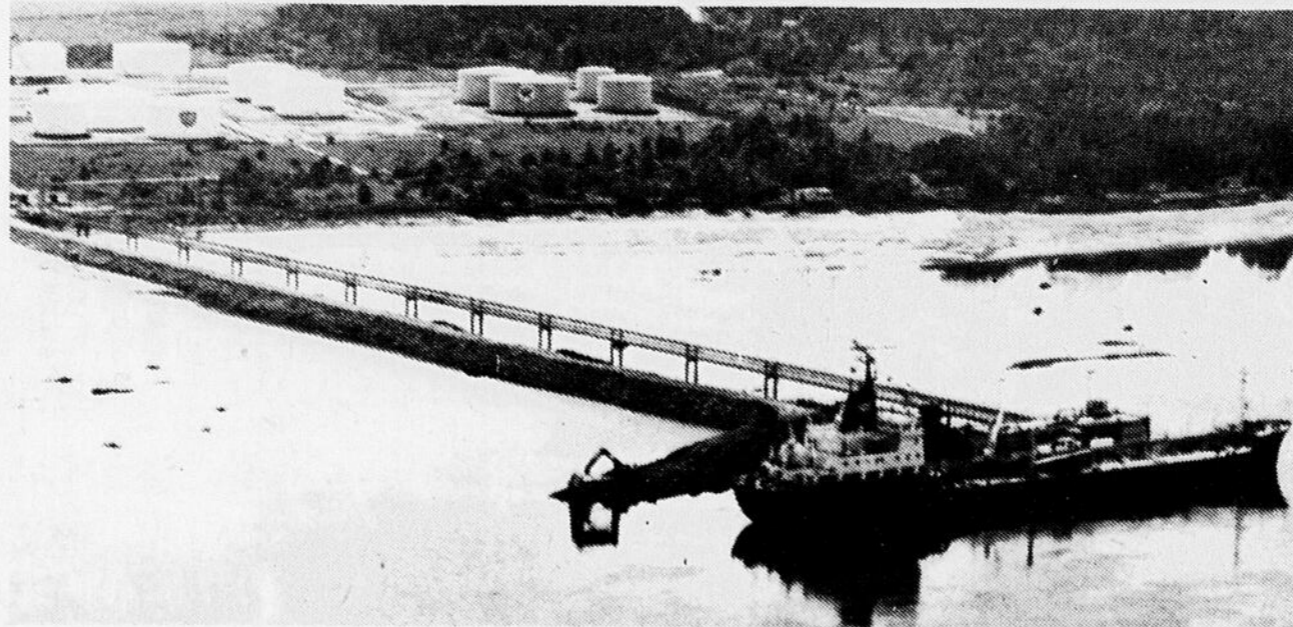
Le président du festival, M. Yvon Dubé, n'a pas manqué de causer un moment avec cette jolie fillette qui a reçu plusieurs présents.

QU'EST-CE QUI EST PORTABLE?

Saisi de nombreuses plaintes d'usagers qui estiment que certains objets dits portables exigent une force herculéenne -- comme des postes de télévision, par exemple -- le Bureau américain des poids et mesures tente de définir ce qui est portable.

A cet effet, une soixantaine d'employés du bureau, des deux sexes, tous volontaires, passent une partie de leur temps de travail à porter des paquets de diverses tailles et de divers poids. Le critère qui semble devoir être retenu est qu'on ne pourra qualifier de portable ce qui peut être transporté par une personne seule sur une distance d'une centaine de mètres, avec ouverture de deux portes et montée d'un étage, "sans fatigue excessive" et sans l'utilisation d'accessoires, comme un diable ou une brouette. Pour les hommes qui ont participé à l'expérience, le poids maximum semble être de 20 kilos et, pour les femmes, de 14 kg.

Quatre-vingt-dix pour cent des "cobayes" ont estimé qu'un objet d'une dizaine de kilos peut être porté sans difficulté. Le poids ayant été déterminé, les "cobayes" vont maintenant avoir à se prononcer sur la taille des objets.



QUAI MALTAIS

Le quai Maltais, à Pointe-à-l'Ilet (en face de Saint-Fulgence), recevait, en fin de semaine, un premier navire, le "Texaco Brave", qui a déversé sa cargaison de quelque 67,000 barils (2,350,000 gallons) d'huile à chauffage dans le pipe-line. Commandé par le capitaine Spinelli, le navire, qui venait de Montréal, a fait son entrée au quai Maltais à 7h00 du matin. Bien que ce premier accostage ait



ENORMES PERTES

M. Al La Porter, président de la firme qui assure la location et la vente des machines distributrices de boules de gomme, affirme que la décision du gouvernement du Canada de "rapetisser" la pièce de monnaie d'un cent pourrait entraîner des déboursés de plus de \$100,000 à son entreprise. Quelque 5,000 machines du genre devront être modifiées pour recevoir la nouvelle pièce de monnaie. (Téléphoto PC).

UNE FEMME DANS LE DESERT

Une jeune Anglaise, Miss Robin Davidson, 28 ans, a entrepris seule -- avec quatre chameaux et un petit chien -- la traversée du terrible désert Gibson, dans le centre de l'Australie, soit à peu près 13,000 kilomètres de pistes. Elle est attendue à Wiluna, au nord-est de Perth, à la fin de la semaine prochaine. Elle monte l'un des chameaux et les autres portent ses vivres. Miss Robin Davidson a quitté Alice Springs il y a deux mois environ.



LA CONVERSION SE POURSUIT

C'est maintenant au tour de la compagnie Ford de convertir en partie ses voitures au système métrique. Tous les modèles Ford et Mercury, voitures et camions légers, édition de 1978, seront en effet équipés d'indicateurs de vitesse en graduation métrique, ou km/h. Un tableau secondaire sur le même cadran révélera en même temps les milles ou mph. De plus, les odomètres des autos et camions Ford enregistreront les kilomètres au lieu des milles. Enfin, la même compagnie offre des ensembles de conversion métrique (voir la photo ci-haut) faciles à installer pour ceux et celles qui possèdent des autos construites depuis 1970.

POMMES DE TERRE

A cause des pluies abondantes du temps des semences, la récolte des pommes de terre sera moins bonne que l'an dernier, au Nouveau-Brunswick et dans l'Île-du-Prince-Édouard. Au Nouveau-Brunswick, selon l'agronome Frank Boyer, elle sera de 10 à 20 pour cent inférieure à celle de 1976, qui fut une année moyenne. Dans l'Île-du-Prince-Édouard, selon le chroniqueur Harry Fraser, elle sera de 20 pour cent inférieure à celle de 1976, qui fut une année excellente. Comme on prévoit de bonnes récoltes ailleurs au Canada et dans d'autres pays, il est possible que les prix baissent, ce qui n'aiderait pas la mauvaise situation financière des producteurs de pommes de terre des Maritimes.

COMITE DE BIEN-ETRE

La Société canadienne du cancer du secteur d'Arvida annonce que Mme Béatrice Harvey a été nommée présidente du comité du bien-être, en remplacement de Mme Arthur Robin (Jeannine) qui quitte la région.



ON A DEJA VU MIEUX

C'est un fait que le cirque extérieur n'était pas à la hauteur lors de la 57e Exposition agricole, industrielle et commerciale de Chicoutimi. Il n'y avait pas suffisamment de jeux mécaniques, et certains des manèges sur les terrains de l'Expo étaient dans un piteux état. On aurait dit d'authentiques antiquités. Il fallait voir ce garçon d'une dizaine d'années qui a dû se débrouiller avec de vieux bouts de bois pour "réparer" le système motorisé du manège des chaloupes. Bref, les montagnes "russes" dont a parlé le maire Henri Girard pour l'an prochain, devront être drôlement hautes, pour raviver l'intérêt des gens de la région envers l'aspect distrayant de l'exposition annuelle.



GRAND VAINQUEUR

C'est M. Dieudonné Turcotte qui a été le grand vainqueur dans la classe Ayrshire, en fin de semaine, à l'Exposition agricole de Chicoutimi, où il a effectivement été le gagnant sur toute la ligne, dans le domaine des têtes de bétail. Il reçoit ici le trophée Purina.

VOS DROITS

travail-enfant

Selon la loi, personne ne peut employer un enfant durant les heures de classe des écoles publiques avant la fin de l'année scolaire au cours de laquelle cet enfant a atteint l'âge de 15 ans. Jusqu'à cet âge, l'enfant est obligé de recevoir un enseignement reconnu par la loi.

De plus, la loi des établissements industriels et commerciaux prescrit que l'âge des jeunes employés, garçons ou filles, ne doit pas être moindre de 16 ans.

Exceptionnellement, un employeur peut embaucher un jeune d'au moins 15 ans avec la permission du ministère du travail du Québec. Cependant les camelots, c'est-à-dire les jeunes qui distribuent les journaux, ne sont pas soumis à cette règle.

Vous pouvez obtenir gratuitement la brochure expliquant la loi de l'aide juridique et celle contenant les textes de "LA MINUTE JURIDIQUE" en écrivant au:

Service de l'information,
Commission des Services Juridiques,
2 Complexe Desjardins,
Tour de l'Est #1404, C.P. 123
Montréal.

(En collaboration avec la Commission des services juridiques)

Métabetchouan présente un nouveau projet d'édifice

METABETCHOUAN — Le projet municipal d'un nouvel édifice public refait surface à Métabetchouan, où une consultation populaire a lieu aujourd'hui et demain sur la question.

Après une première tentative infructueuse, le conseil municipal a en effet décidé de présenter le projet modifié aux contribuables. C'est donc aujourd'hui et demain que ceux qui sont contre le projet doivent manifester leur opposition, et si leur nombre est suffisant, un deuxième référendum sera organisé.

La première fois, le projet initial comportait des déboursés de près de \$800,000 et 159 propriétaires s'étaient opposés à son adoption. Lors du référendum, tenu le 8 août, une faible majorité, en nombre et en évaluation, avait per-

mis aux opposants de triompher. Deux jours plus tard, le conseil recevait un avis de motion pour la présentation d'un nouveau règlement d'emprunt.

Le 15 août, le conseil adoptait à l'unanimité un nouveau règlement, stipulant, celui-ci, que la municipalité emprunte environ \$758,000 pour la construction d'un nouvel hôtel de ville. Le projet est le même que la première fois, mais on lui a enlevé les aménagements extérieurs prévus.

Une nécessité

Deux fois adopté à l'unanimité par le conseil, ce projet est considéré par les membres de ce dernier comme prioritaire. Présentement éparpillés dans plusieurs endroits de la ville, les services municipaux y

seraient regroupés. On y retrouverait les locaux de police, de protection contre les incendies, le bureau de l'Office municipal d'habitation, celui de l'inspecteur en bâtiment. Les bureaux administratifs de la ville y seraient aménagés, de même que la salle du conseil, la salle des comités municipaux et une salle polyvalente.

Evidemment, le conseil souhaite que le nombre des opposants aura diminué lors de la compilation des résultats demain soir. Et on espère ainsi ne pas avoir à tenir un autre référendum, qui n'avait suscité que la participation de quelque 50% des intéressés.

Le règlement comporte une taxe spéciale d'environ \$0.50 du \$100 d'évaluation, basée sur l'évaluation de 1977.

A St-Ambroise

Deux municipalités sur quatre s'opposent au projet d'arena

SAINT-AMBROISE — La majorité des citoyens de Saint-Ambroise, de Bégin, de Saint-Charles-Borromée et de Shipshaw se déclarent favorables à la construction d'un arena ou édifice polyvalent de secteur. C'est ce qui ressort d'une enquête élaborée, effectuée par quatre étudiants dans les cadres du programme Jeunesse Canada au Travail.

Pendant plus de deux mois, les chercheurs ont visité 1,250 familles des quatre municipalités, en expliquant à ces citoyens la nature et les objectifs du projet, les implications monétaires de l'entreprise, l'impact au niveau fiscal, etc. Suite à leur présentation, les gens ont dit favoriser la construction du centre intercommunautaire polyvalent dans les proportions suivantes: 67 pour cent à Shipshaw; 63 pour cent à Saint-Ambroise; 49 pour cent à Bégin et 47 pour cent à Saint-Charles-Borromée.

Par ailleurs, on a observé que plusieurs contribuables des quatre municipalités rurales étaient encore indécis face à cette réalisation. L'enquête a coûté \$7,000 environ et fut entièrement défrayée par Ottawa.

Souscription et référendum

La population préconise ainsi la réalisation de cet édifice, mais les municipalités sont financièrement incapables de supporter seules cette obligation évaluée à \$696,500, suivant la proposition la plus modique d'un bâtisseur, laquelle demeure valide jusqu'au 30 août.

D'autant plus que deux conseils municipaux, ceux de Bégin et de Saint-Charles, ont déjà fait savoir qu'ils ne contribueraient pas à la matérialisation de ce projet.

Se révélant satisfait des résultats positifs de l'enquête, M. Marcel Claveau, de Saint-

Ambroise président du comité de l'arena de secteur, rappelle que les démarches se continuent auprès des gouvernements supérieurs, afin de les amener à souscrire, leur quote-part étant indispensable pour la réalisation du projet.

Quand l'apport des gouvernements provincial et fédéral sera déterminé, le comité conviera alors les municipalités intéressées à déclencher le processus qui conduira aux travaux de construction. Ce qui implique, entre autres, la tenue d'un référendum.

Entre-temps, le comité désire entreprendre une campagne de souscription populaire, laquelle permettrait de recueillir entre \$50,000 et \$100,000. Finalement la construction de l'édifice intercommunautaire, lequel abriterait une patinoire avec glace artificielle, pourrait commencer au cours de l'hiver.

Plus d'élèves que prévu à la CSLSJ

ALMA — La clientèle de la Commission scolaire régionale du Lac-Saint-Jean sera plus nombreuse que prévu, tellement que des travaux devront être effectués dans la partie haute des gymnases du pavillon Wilbrod-Dufour pour y aménager des salles de classes additionnelles, temporairement. Cette situation s'explique par le fait qu'on a décidé le printemps dernier de fermer l'école Marguerite-Bourgeois, qui pourrait devenir le site d'un éventuel palais de justice, comme on le sait déjà. Malgré cette fermeture, on prévoyait avoir suffisamment d'espace pour accueillir tout le monde. On n'avait pas prévu le nombre de retours en classe après le temps de "drop-out". La différence de 300 élèves entre les prévisions et la réalité serait attribuable en grande partie à ce dernier facteur.

Evidemment, on économisera les coûts d'entretien et de location de l'école Marguerite-Bourgeois, mais voilà que ces aménagements de nouveaux locaux de classes nécessitent des déboursés d'environ \$200,000. Cette dépense sera financée ou bien par le ministère de l'Éducation après les démarches à venir, ou bien par les contribuables à même le budget de la commission scolaire. Cette dernière possibilité a d'ailleurs provoqué une discussion assez longue sur l'opportunité de ces travaux, lors de la récente réunion du conseil des commissaires. C'est finalement par un vote de 14 contre 11 que le projet a été accepté.

L'avantage, a-t-on expliqué à la CSR, c'est que ces travaux permettront d'utiliser cet espace pour des plateaux d'éducation physique comme les plans le prévoient, aussitôt la situation redevenue normale.

A Roberval

Le règlement 694 passe

ROBERVAL — Aucun contribuable de la municipalité de Roberval ne s'est opposé au règlement d'emprunt 694 au montant de \$521,600, lequel sera affecté au développement domiciliaire.

Une partie de cette somme servira à la mise en place de l'infrastructure de 26 terrains qui prolongeront la rue Boivin jusqu'à la rue Roberval, en passant à la limite du parc des maisons mobiles, situé près de la voirie. Dans plusieurs cas, on attendait ce règlement d'emprunt depuis trois ans et à plusieurs séances municipales, il y avait toujours un, deux, parfois une délégation de ces personnes qui talonnaient les dirigeants municipaux.

De plus, le quartier des maisons mobiles près de la cité étudiante sera asphaltée et l'on posera les lampadaires. Dans ce cas aussi, on attendait depuis quelques années. Enfin, un règlement d'emprunt qui amènera le sourire chez nombre de citoyens, et aussi, chez les membres du conseil municipal.

Gais imprimés... vedettes de la mode d'automne!
 Quoi que vous fassiez... ou que vous alliez, vous recevrez maints compliments vêtues de ces ensembles une ou deux pièces. Tissu 100% polyester d'entretien facile.

A. Robe genre veste... avec blouson. Motif azteque en noir sur beige. 65.00 ch.
 Tailles 8 à 16.

B. Robe 2 pces avec écharpe assortie. Noir ou brun sur beige. Tailles 8 à 16. 52.00 ch.

C. Robe 2 pces avec grand col. Beige sur noir ou brun. Tailles 10-16. 33.00 ch.

D. Robe chemisier aux motifs rayons de miel en brun sur beige ou marine sur beige. Tailles 12-18. 40.00 ch.

E. Hors photo: Modèle 2 pces avec col mandarin. Rayons de miel ton noir sur beige. Tailles 8-16. 50.00 ch.

La Roberie, rayon 110 et L'Élégance, rayon 113.

Compagnie de la Baie d'Hudson

HEURES D'OUVERTURE — du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30 — Les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h — le samedi, de 9h à 17h

CKRS-TV

MARDI 23 AOUT
 10.00 Au jardin de Pierrot
 10.15 Topino
 10.30 Conseil-express
 11.00 Les trouvailles de Clémence
 11.30 La grande aventure
 12.00 Au soleil du midi
 12.30 Festival Charlie Chaplin
 13.00 Sur des roulettes
 13.31 Téléjournal
 13.36 Reflets d'un pays
 14.31 Cinéma
 "La belle des îles"
 16.00 Animagerie
 16.30 Picotina
 17.00 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau
 18.00 Au fil de l'actualité
 18.20 Bagatelle
 19.30 La p'tite semaine
 19.00 Marcus Welby
 20.00 Retro Spec
 20.30 Papa à raison
 21.00 Rue des Pignons
 21.31 Consommateurs avertis
 22.30 Téléjournal national, international et provincial
 22.49 Nouvelles du sport
 23.00 Ainsi va la vie
 23.51 Cinéma
 "Les caïds"

MERCREDI, 24 AOUT
 10.00 Minute Moumoute
 10.15 Tribulle
 10.30 Conseil-express
 11.00 Les trouvailles de Clémence
 11.30 Monsieur Tang
 12.00 Au soleil du midi
 12.30 Les faucheurs de marguerite
 13.00 Sur des roulettes
 13.31 Téléjournal
 13.36 Reflets d'un pays
 14.31 Le temps de vivre
 16.00 Animagerie
 16.30 La fricassée
 17.00 Vivre et survivre
 18.00 Au fil de l'actualité
 18.20 Bagatelle
 18.30 Boney
 19.30 Jeux du Québec
 20.30 A communiquer
 21.31 Baseball
 "Toronto vs Seattle"
 00.00 Téléjournal national, international et provincial
 00.19 Nouvelles du sport
 00.30 Roxanne Carlisle
 HORAIRES EN CAS DE PLUIE
 21.31 A communiquer

CJPM-TV

MARDI, 23 AOUT
 11.45 Les dessins animés
 12.00 A votre service
 12.45 Les nouvelles du midi
 13.00 Y a du soleil
 15.00 Une heure avec vous
 16.00 Supercar
 "Dragon de Ho Keng"
 16.30 La famille Stone
 "Lettre d'amour"
 17.00 Les Tannants
 18.00 Parle parle jase jase
 19.00 Studio Six
 19.30 Chère Isabelle
 20.00 Le jeu en vaut la chandelle
 20.30 L'union fait la force
 21.00 A la canadienne
 21.30 Hawaii 5-0
 22.30 Les nouvelles TVA
 23.00 Dernière édition
 23.10 Fin de soirée
 "En suivant mon coeur"

MERCREDI, 24 AOUT
 11.45 Les dessins animés
 12.00 A votre service
 12.45 Les nouvelles du midi
 13.00 Y a du soleil
 15.00 Une heure avec vous
 16.00 Le roi de la jungle
 16.30 La famille Stone
 "Comment vit l'autre moitié"
 17.00 Les Tannants
 18.00 Parle parle jase jase
 19.00 Studio Six
 19.30 Un monde fou
 "Un monde fou fou"
 22.00 Les Protectors
 "Le témoin"
 22.30 Les nouvelles TVA
 23.00 Dernière édition
 23.10 Fin de soirée
 "Edith"

CBJET

MARDI, LE 23 AOUT 1977
 10.00 The Friendly Giant
 10.15 Mon Ami
 10.30 Mr. Dressup
 11.00 Sesame Street
 12.00 Summer '77
 12.55 CBC News
 13.00 Platform
 14.00 All in the Family (Repeat)
 14.30 The Edge of Night
 15.00 Take 30
 15.30 Celebrity Cooks
 16.00 It's your Choice
 16.30 Pencil Box
 17.00 New Faces - New Sounds
 17.30 Room 222
 18.00 The City at Six
 18.30 In the Public Eye
 19.00 Two's Company
 19.30 The Wolfman Jack Show
 20.00 T.B.A.
 23.00 CFL Football
 02.00 The National

MERCREDI, LE 24 AOUT 1977
 10.00 The Friendly Giant
 10.15 Mon Ami
 10.30 Mr. Dressup
 11.00 Sesame Street
 12.00 Summer '77
 12.55 CBC News
 13.00 Platform
 14.00 All in the Family
 14.30 The Edge of Night
 15.00 30 from Edmonton
 15.30 Celebrity Cooks
 16.00 It's your Choice
 16.30 Zoom the White Dolphin
 17.00 The Tomorrow People
 17.30 Room 222
 18.00 The City at Six
 18.30 Writing in Quebec
 19.00 Get Smart
 19.30 This Week in Baseball
 20.00 Movie
 21.30 Major League Baseball
 00.30 The National

SUR LE CÂBLE

TECS TV

MARDI, 23 AOUT 1977
 8.00 Cartes, petites annonces
 12.00 Documentaires récents
 A communiquer
 13.00 Cartes, petites annonces
 18.30 Les écrivains de chez nous
 18.45 Cartes, petites annonces
 21.00 Conseil de ville

RADIO QUEBEC

MARDI, 23 AOUT 1977
 13.00 Omer Pachat - L'évasion
 13.30 La chasse-galerie - Louis Cyr
 13.45 Les touche-à-tout - Psychologie des plantes en général
 14.00 Ce coin de pays - Nord-ouest
 14.30 Dossier Afrique - Nos ancêtres les bédouins
 15.00 Dans la tête des hommes - L'option
 15.30 A la mesure de la terre - Les expositions
 19.30 Paul et Virginie
 20.00 Allez hop! - Canotage
 20.30 Honni soit qui mal y mange - Boustifaille au soleil
 21.00 Déjà demain - Les déplacements: les nomades du 20ème siècle
 21.30 Dix enfants au soleil - Long cheminement du langage
 22.00 Prête-moi ta plume - La féture

CJBP-TV

MARDI, 23 AOUT 1977
 10.00 Au jardin de Pierrot
 10.15 Topino
 10.30 Conseil-express
 11.00 Les trouvailles de Clémence
 11.30 La grande aventure
 12.00 Francis au paradis perdu
 12.30 Festival Charlie Chaplin
 13.00 Sur des roulettes
 13.30 Téléjournal
 13.35 Reflets d'un pays
 14.30 Cinéma
 "Quand le rire était roi"
 16.00 Animagerie
 16.30 Picotina
 17.00 L'odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau
 18.00 Ce soir
 18.15 Information régionale, locale et sportive
 18.30 Propos et confidences
 19.00 Walt Disney
 20.00 Retro-Spec
 20.30 Chère Isabelle
 21.00 Rue des Pignons
 21.30 Consommateurs avertis
 22.30 Téléjournal
 23.00 Hawaii 5-0
 00.00 Cinéma
 "Les caïds"

MERCREDI, 24 AOUT 1977
 10.00 Minute Moumoute
 10.15 Tribulle
 10.30 Conseil-express
 11.00 Les trouvailles de Clémence
 11.30 Monsieur Tang
 12.00 Le monde en liberté
 12.30 Les faucheurs de marguerites
 13.00 Sur des roulettes
 13.30 Téléjournal
 13.35 Reflets d'un pays
 14.30 Le temps de vivre
 16.00 Animagerie
 16.30 La fricassée
 17.00 Vivre et survivre
 18.00 Ce soir
 18.15 Information régionale, locale et sportive
 18.30 Propos et confidences
 19.00 La p'tite semaine
 19.30 Jeux du Québec
 20.30 A communiquer
 21.30 Baseball
 "Toronto vs Seattle"
 00.00 Téléjournal
 00.30 Roxanne Carlisle

WEZF-TV

MARDI, 23 AOUT 1977
 7.00 Good Morning America
 9.00 PTL Club
 11.00 Happy Days
 11.30 Family Feud
 12.00 The Better Sex
 12.30 Ryan's Hope
 13.00 All my Children
 14.00 \$20,000 Pyramid
 14.30 One Life to Live
 15.15 General Hospital
 16.00 The Edge of Night
 16.30 The Merv Griffin Show
 18.00 ABC News
 19.00 Star Trek
 20.00 Happy Days
 20.30 Laverne & Shirley
 21.00 ABC Summer Movie
 23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
 23.30 Tuesday Movie of the Week

MERCREDI, 24 AOUT 1977
 7.00 Good Morning America
 9.00 PTL Club
 11.00 Happy Days
 11.30 Family Feud
 12.00 The Better Sex
 13.00 All my Children
 14.00 \$20,000 Pyramid
 14.30 One Life to Live
 15.15 General Hospital
 16.00 The Edge of Night
 16.30 The Merv Griffin Show
 18.00 ABC News
 18.30 Green Acres
 19.00 Star Trek
 20.00 Wild Kingdom
 20.30 Baseball
 "Red Sox vs Milwaukee"
 23.00 Mary Hartman, Mary Hartman
 23.30 The Rookies/Mystery of the Week

ARTS ET SPECTACLES

Sylvie Vartan a failli abandonner

Elle avait déjà vu les grands as des rodéos texans dompter des chevaux presque sauvages dans des arènes survoltées.

Elle avait déjà vu les célèbres cavaliers afghans rivaliser d'audace dans leurs épreuves où les prouesses sont poussées aux limites de l'humain.

Elle avait déjà vu les Cosaques du Don, la cavalerie yougoslave et les guerriers berbères lancés dans des fantasias enthousiasmantes.

Enfin, au cours de ses séjours à Hollywood, elle avait vu à l'oeuvre les meilleurs cascadeurs du monde, des risqué-tout qui doublent John Wayne ou Steve McQueen dans tous les westerns.

Ses voyages aux quatre coins du monde avaient permis à Sylvie Vartan d'admirer le spectacle de tout ce que peuvent faire un homme et un cheval. Mais, aussi incroyable que cela puisse paraître, elle n'était jamais allée aux courses. Elle ne connaissait Longchamp, Auteuil ou Saint-Cloud que par la télévision et les commentaires passionnés de Léon Zitronne. Sa culture hippique se bornait aux noms de quelques chevaux qui, eux aussi, très souvent, étaient des stars de leur spécialité.

Elle admirait les jockeys parce que, comme les chanteurs, ils n'ont que quelques minutes pour gagner.

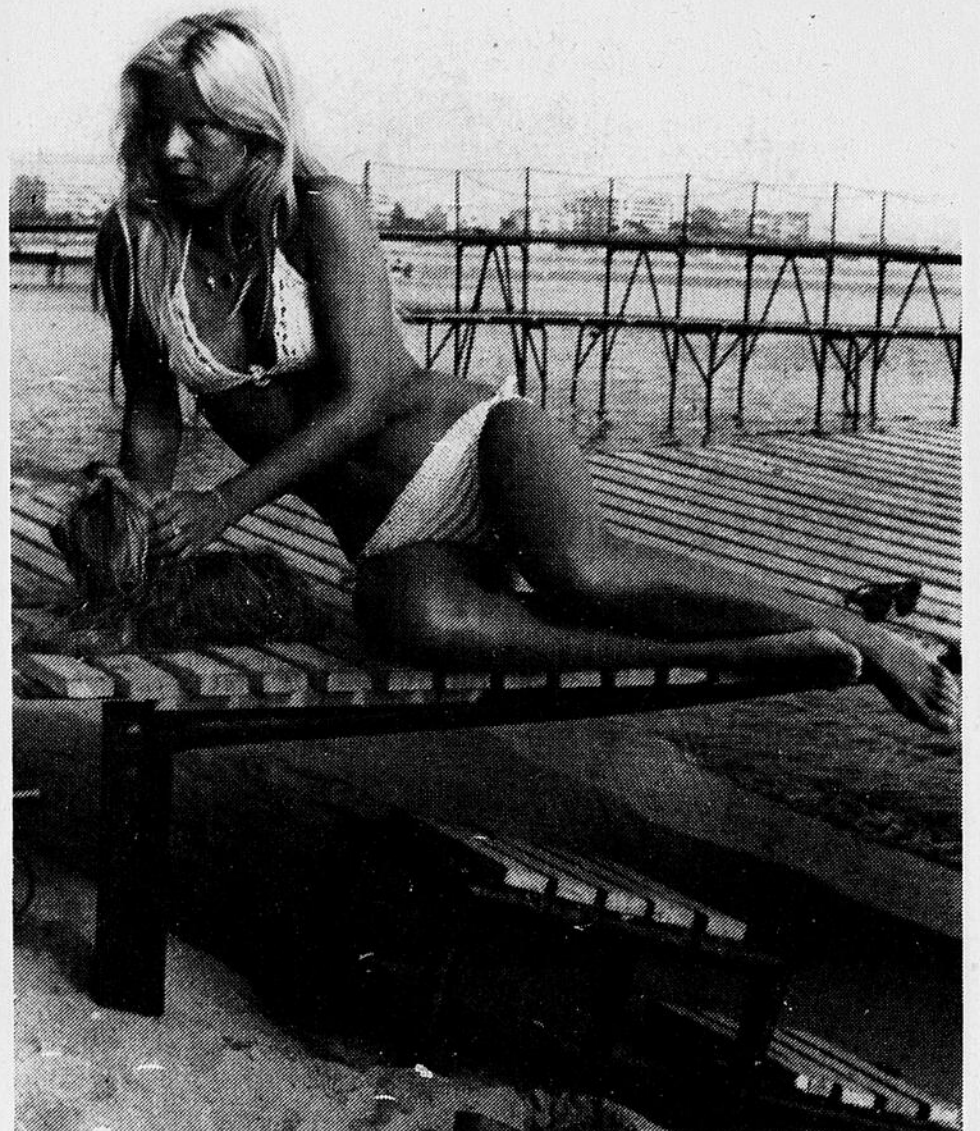
mettre le projet à exécution. Mais elle ne résista pas à une invitation au Prix de Diane de Revlon et ce fut même sa première sortie parisienne dès son retour des Etats-Unis. L'hippodrome de Chantilly, sa piste qui passe devant le château et la verdure où s'attarde le souvenir des grandes robes de l'impératrice Eugénie, offraient le cadre idéal pour une initiation aux secrets des courses. Sylvie avait le meilleur des guides, Maurice Bernardin, des R.T.L., qui, pendant tout l'après-midi, mêla les anecdotes et les précisions techniques et fit de Sylvie Vartan une turfiste de bon niveau. Il reconnut d'ailleurs que son élève avait des dispositions.

Le Prix de Diane porte le nom de la déesse de l'Antiquité, reine des bois et de la nature, dont tous les lycéens savent qu'elle était belle, blonde et avait de longues jambes. Il était donc tout naturel que Sylvie Vartan remette la coupe au grand vainqueur de l'épreuve. Sous des applaudissements comme on n'en avait jamais entendus à Chantilly, les milliers de spectateurs rendirent simultanément hommage à Sylvie et à Yves Saint-Martin.

Le soir où elle a failli abandonner...

Cette échappée vers l'herbe verte émaillée par les casques multicolores des jockeys aura servi de vacances à Sylvie. Même si en face de chacun des jours qui viennent il y a des noms de lieux touristiques, ce sont des villes dans lesquelles elle chantera pendant sa grande tournée d'été.

Cent villes la réclamaient mais



Sa première sortie parisienne

Chaque fois que quelqu'un voulait l'accompagner aux courses pour qu'elle fasse enfin la connaissance de cet univers, un voyage, un gala ou un enregistrement l'empêchaient de

FILMS A LA TELEVISION

Les cotes vont de (1), chef-d'oeuvre, à (7), minable. A, signifie pour adolescents et E, pour enfants.

fait dégrader. — Situation forcée et artificielle. Manque de constance. Belles images. Bons interprètes.

MARDI: 00h00

"LES CAIDS" (5) — Fr. 1972. Drame policier de R. Enrico avec Serge Reggiani, Juliet Berto et Patrick Bouchitey. — Deux cascadeurs et un jeune meurtrier d'occasion participent à un hold-up et sont poursuivis par la police. — Mise en scène alerte et mouvementée. Personnages artificiels. Prouesses spectaculaires des cascadeurs. Jeu sobre de S. Reggiani.

RIMOUSKI

MARDI: 14h30

"QUAND LE RIRE ETAIT ROI" (When Comedy was King) (3) — E.-U. 1960. Film de montage de R. Youngson avec Buster Keaton, Stan Laurel, Oliver Hardy et autres. — Montage composé d'extraits de comédies de l'époque du muet. — A la fois documentaire et film comique. Ensemble hilarant. Narration et musique très à point. — E.

CHICOUTIMI — CJPM-TV

MARDI: 23h00

"EN SUIVANT MON COEUR" (Following the Boys) (6) — E.-U. 1962. Comédie de R. Thorpe avec Connie Francis, Russ Tamblyn et Richard Long. — Les aventures de femmes ou fiancées de marins américains sur la Côte d'Azur. — Scénario banal et artificiel. Mise en scène quelconque. Interprètes laissés à eux-mêmes.

JONQUIERE — CKRS-TV

MARDI: 14h30

"LA BELLE DES ILES" (Tiara Tahiti) (5) — G.-B. 1962. Drame de T. Kotcheff avec John Mills, James Mason et Rosenda Monteros. — Un ex-officier retrouve à Tahiti un ancien collègue qu'il a

CINEMA

ALMA
 Alma
 Du 19 au 25 août inclusivement: "L'inspecteur ne renonce jamais" - "Deux grandes gueules".

Canadien
 Du 19 au 25 août inclusivement: "Black Emmanuelle" - "Des cris dans la nuit".

Cinéma-parc Jeannois
 Du 19 au 25 août inclusivement: "Le fantôme de barbe noire".

CHICOUTIMI
 Capitol
 Du 19 au 25 août inclusivement: "Sinbad et l'oeil du tigre" - "Les baroudeurs".

Cartier
 Du 19 au 25 août inclusivement: "La mariée sanglante" - "Une fille pour le diable".

Impérial
 Du 19 au 25 août inclusivement: "Les jousseuses" - "Jeanne et Paul" - "Bel ami".

PLACE DU ROYAUME
 Cinéma 1
 Du 19 au 25 août inclusivement: "Amour interdit" - "Lady Chatterley".

Cinéma 2
 Du 19 au 25 août inclusivement: "Sakut les cousins" - "Filles de show-business".

Cinéma 3
 Du 19 au 25 août inclusivement: "Le dernier Nabab" - "Brigade du temps".

DOLBEAU
 Orpheon
 Du 19 au 25 août inclusivement: "L'archisexe" - "Quand l'amour est sensuelle".

Météor
 Du 19 au 25 août inclusivement: "Operation ceinture noire" - "Rolling Stones".

JONQUIERE
 Bellevue
 Du 19 au 25 août inclusivement: "Sinbad et l'oeil du tigre" - "Les baroudeurs".

Centre
 Du 19 au 25 août inclusivement: "Une fille pour le diable" - "La mariée sanglante".

Elysée
 Du 19 au 25 août inclusivement: "Bel ami" - "Jeanne et Paul" - "Les jousseuses".

LA BAIE
 Saguenay
 Du 19 au 25 août inclusivement: "L'Initiation" - "Deux femmes en or".

NORMANDIN
 Le Foyer
 Du 19 au 25 août inclusivement: "L'Initiation" - "Deux femmes en or".

elle ne pouvait pas faire plaisir à tout le monde. Chaque soir, la plupart du temps sous les étoiles du ciel d'été, elle affrontera ces publics inconnus mais qui ne l'effraient plus comme il y a quelques années quand elle débutait.

Sur le calendrier, un nom et une date sont cerclés de rouge: c'est là qu'un soir de juin, il y a déjà longtemps, elle faillit tout abandonner mais choisit de se battre pour vaincre. Ce soir-là, les spectateurs avaient fait un accueil "très sévère" à cette chanteuse qui venait de débiter.

Toute jeune, toute frêle, Sylvie avait refoulé ses larmes et serré les poings. Au lieu de s'enfuir, elle chanta comme si rien ne se passait autour d'elle et finit par forcer l'admiration des plus reticents. Elle sortit sous les acclamations. La grande Sylvie Vartan venait de naître.

Un sommet inondé de lumière

Après cette épreuve du feu, Sylvie était prête à affronter toutes les difficultés de ce métier impitoyable; il ne lui en manqua pas et elle les

surmonta toujours. Au bout de ces années l'attendait la consécration: son show dans la plus grande salle de Paris. Car il faut savoir que la scène géante du Palais des Congrès et ses trois mille huit cents fauteuils n'ont pas été, il y a deux ans, une simple péripétie dans la carrière de Sylvie.

Il s'agissait plus que de cela: d'un aboutissement, d'un sommet inondé de lumière comme on en découvre après une escalade. Comme elle veut retrouver ce bonheur qui est le privilège des artistes comblés, elle a décidé de retourner au Palais des Congrès. Dans un show entièrement renouvelé, son nom sera à l'affiche à partir du 7 octobre. Elle s'y prépare déjà, les robes ont été faites aux USA, les chansons sont écrites, les musiques composées, les ballets réglés. Quelques semaines de répétition mettront tout en place et le rideau se lèvera...

Chaque soir de cet été, Sylvie imaginera ce que sera ce soir d'automne. Tous les soleils de toutes les Méditerranées brilleront moins fort que cette date inscrite en lettres ardentes dans le secret de son attente.

MOT MYSTERE



6 LETTRES LE MOT CLEF — COMTE DU QUEBEC

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	
L	A	I	V	O	J	O	U	X	T	E	R	N	I	R	
I	N	G	E	N	U	M	E	R	O	R	G	A	N	E	
A	N	I	V	N	A	B	B	A	G	A	G	E	E	N	
M	A	N	I	E	R	E	M	O	I	X	A	U	R	G	
I	C	E	F	F	O	T	E	N	E	I	Z	O	T	I	
D	R	F	U	I	T	E	O	G	U	Z	I	J	S	E	
O	A	O	R	E	Z	T	I	R	E	T	M	A	N	B	
N	C	R	B	E	A	R	T	B	M	N	U	B	O	C	
E	A	G	A	I	U	U	R	A	U	A	T	E	M	A	
L	M	E	R	A	A	E	H	G	U	L	V	E	N	E	L
I	I	E	E	U	G	U	U	L	E	N	G	I	S	C	
G	O	N	V	A	I	C	E	E	E	L	O	I	S	U	
R	N	E	Y	T	B	O	U	C	H	E	R	D	A	L	
A	N	O	R	E	I	T	R	O	S	U	L	T	A	N	
T	V	E	E	M	U	L	O	V	E	C	U	P	A	C	

Amidon	Calcul	Ingénu	Sortie
Anneau	Camion		Sultan
Argile	Capuce	Jouste	
Aurige	Carcan	Jovial	Ténor
Autrui			Ternir
Auvent	Digne	Levant	
Axiome			Volume
Azimat	Etoffe	Manière	Voyage
		Monstre	
Bagage	Forge		Zèbre
Bague	Fuite	Notaire	Zéro
Bajoue		Numéro	
Banvin	Hélium		
Beigne	Huitre	Omesse	
Bouche		Organe	

SOLUTION du problème précédent: PALAIS

392 RACINE EST
 CHICOUTIMI P.Q.

TELESAG

MERCREDI, 24 AOUT 1977, 20h00, REPRISE JEUDI 13h30. CINE-VACANCES. "Les deux amis silencieux". Film pour enfants et jeunes réalisé par Paul Friz-Nameth. Un homme fait un accident d'automobile, un enfant est poursuivi; c'est le drame qui débute. Pour une question d'héritage, on veut assassiner Vincent et ses deux enfants. C'est ici qu'entrent en scène les deux merveilleux chiens Hobo et Londo. Avertis du danger par le fils miraculeusement sauvé de la noyade, les deux chiens déjouent la surveillance des deux hommes et emportent le bébé et son canard.

Pour tous renseignements concernant l'abonnement à TELESAG, veuillez communiquer au numéro suivant:
Tél.: 545-1112
 Disponibilité des services à
 Ville de Chicoutimi et Ville de Jonquière.

Deux députés ruraux sonnent l'alarme

Coup sur coup, deux députés péquistes, représentant des comtés ruraux à l'Assemblée nationale, viennent de sonner l'alarme. Ils pressent le gouvernement dont ils font partie de donner un vigoureux coup de barre et de sauver l'agriculture avant qu'il ne soit trop tard.

"Il faut manger avant de travailler", lance d'abord le député d'Arthabaska, pour résumer sa pensée en phrase-choc. Partisan de l'indépendance du Québec, M. Jacques Baril ne veut pourtant pas que cet objectif fasse oublier les préoccupations quotidiennes du

Léonard Lévesque, les amplifie en plaçant les responsabilités là où elles doivent être, soit au niveau ministériel. Il rappelle que les directives viennent des ministres, et non des fonctionnaires, et que le gouvernement doit d'abord se donner une politique "qui ressemble davantage à l'ensemble du Québec, qui ne se limite pas aux grands centres urbains de Montréal et de Québec, mais qui comprend aussi le territoire rural".

Partisans avant tout du concret et de l'action, les deux députés ruraux sont prêts à mettre leur siège en jeu pour susciter des programmes de relance agricole.

Le cri d'alarme de MM. Baril et Lévesque, auquel LE SOLEIL a fait écho la semaine dernière, a eu peu de retentissement, indice supplémentaire que la "colère verte" ne fait pas le poids à tous les niveaux, y compris dans les médias spécialisés, à côté du débat linguistique, de la réciprocité interprovinciale, ou de la mort du Roi Elvis.

Eux-mêmes producteurs laitiers que l'on dit prospères, les deux députés ne comptent pas parmi les plus démunis de la classe agricole. A Québec, depuis neuf mois, ils ne se sont pas comportés en trouble-fête, bien au contraire, ils n'ont pas posé de gestes d'éclat et n'ont pas participé au déluge verbal et procédurier. Leur intervention mérite de faire un rond un peu plus grand que celui d'un caillou dans une mare.

Comme dans les autres secteurs, le Parti québécois a suscité d'immenses espoirs chez les agriculteurs. La relance de l'agriculture a même fait l'objet de "mesures concrètes et réalistes pour régler les problèmes les plus urgents de notre société", dans les pavés publicitaires de la campagne électorale. Pour redonner à l'agriculture québécoise la place qui lui revient, le PQ formulait les "propositions sensées et réalisables" suivantes: augmentation du budget du ministère; extension du programme de stabilisation des revenus; création d'une Régie québécoise des

grains de provende; contingentements de lait de transformation aux niveaux de 1975; généralisation de la consommation de lait frais dans les écoles; encouragement à la relève; politique de zonage.

Soyons de bon compte. Cet ambitieux programme ne se réalise pas en six mois, il y faut du temps, de l'énergie et des ressources. Au surplus, un certain nombre de choses sont en marche. Par exemple, le budget du ministère a été haussé de quelque \$30 millions, les producteurs de pommes de terre et de porcelets ont maintenant accès au programme d'assurance-stabilisation des revenus, un budget de \$2 millions sera affecté à la distribution gratuite de lait dans les écoles, à compter du mois prochain. D'autre part, le gouvernement se propose d'intervenir à l'automne pour protéger les terres arables contre la spéculation.

Pourtant, à la mi-juin, M. Garon a eu "l'honneur" d'être le premier ministre du gouvernement Lévesque à être ouvertement contesté par le milieu dans lequel il oeuvre. Deux bonnes douzaines des principaux dirigeants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) l'accusent alors de ne rien connaître aux problèmes agricoles, de ne pas s'occuper de son ministère avec efficacité et d'être incapable de donner suite aux promesses électorales du PQ en matière agricole.

Le député-ministre de Lévis répond qu'on sous-évalue le chemin parcouru depuis le 15 novembre, il fait état de ses réalisations et de ses projets, évoque les conclusions du Sommet économique et la tenue d'états généraux du secteur agro-alimentaire d'ici au printemps prochain, et il fait appel à la collaboration de tous.

Au même moment, André Charbonneau, journaliste spécialisé en agriculture, publie dans La Terre de chez nous un éditorial percutant dans lequel il écrit que "les milieux agricoles souffrent présentement d'une fâcheuse tendance à l'irresponsabilité" et où il conclut que "les vraies priorités de la centrale (UPA),

ce devrait être ce qui reste quand chacun a pris ses responsabilités".

"The smiling minister", (c'est ainsi que l'on surnomme le jovial M. Garon), a fait diffuser ce texte qui jetait du baume sur les plaies ouvertes par des dirigeants agricoles. La guerre n'était pas déclarée, il ne s'agissait que d'une escarmouche sans gravité. Tout rentrerait dans l'ordre.

Pourtant, deux mois plus tard, deux députés péquistes attachent le grelot. Bien sûr, ils le font avec prudence et modération, mais leur ultimatum à peine voilé n'en est que plus valable. A travers eux s'exprime la déception de milliers de concitoyens qui ont d'abord cru au bon et vrai gouvernement promis par le PQ, qui s'est plutôt enfoncé dans un long et douloureux débat linguistique et dans de nébuleux accords de réciprocité. Peut-être ont-ils voulu aussi faire savoir au ministre que la solution de tous les problèmes ne passe pas nécessairement par l'indépendance, comme M. Garon a la fâcheuse propension à tenter de le faire croire.

Chose certaine, en dépit des vœux ardents de MM. René Lévesque et Garon, les doléances du milieu agricole ne pèsent pas lourd dans la balance de l'opinion publique. Il est vrai que ce milieu est sous-représenté au gouvernement avec seulement quatre députés sur 71 (les deux autres sont MM. Marcel Gagnon, aviculteur, de Champlain, et Réal Rancourt, producteur laitier, de Saint-François). Un peu perdus parmi des intellectuels de tout acabit, ces députés n'ont pas encore appris à montrer les dents et à élever la voix à tout propos. Ca leur viendra probablement.

Entre-temps, M. Garon ferait bien de porter attention au cri d'alarme de ses collègues d'Arthabaska et de Kamouraska. Sans se départir de sa faconde et de sa bonhomie, qui amusent bien la galerie, le ministre devra livrer la marchandise de façon plus convaincante qu'il ne l'a fait à ce jour s'il veut conserver l'immense vague de confiance suscitée par le 15 novembre. Sinon, gare à lui!



GILLES LESAGE

(Tous droits réservés. Le Quotidien et EdMedia)

pain et du beurre. A son avis, il est plus urgent de résoudre les problèmes agricoles que de guérir la plaie du chômage. Il se dit prêt à dénoncer son gouvernement s'il n'accomplit pas de "grosses choses" d'ici un an pour sortir l'agriculture du guépier. M. Baril reconnaît que les problèmes agricoles sont plus complexes qu'il ne semble au profane et il exprime sa confiance envers le ministre, M. Jean Garon, "parti sur le bon pied".

M. Baril va toutefois plus loin en s'en prenant aux fonctionnaires "encombrants et dépassés" qui détiennent trop de pouvoirs et entravent l'action du gouvernement, dit-il.

Tout en appuyant fermement les propos de son collègue d'Arthabaska, le député de Kamouraska, M.

L'Opposition n'existe plus

— Lucien Lessard



PLUMEUSE DE POULES — Cordelia Sheltgen, de Valor en Saskatchewan, tient l'un des doigts en caoutchouc allant dans la plumeuse de poules brevetée de la famille. Sa fille Stella, âgée de 13 ans, tient le tambour sur lequel les doigts sont placés. L'appareil peut plumer une volaille en 60 secondes. (Téléphoto PC)

QUEBEC (PC) — "Vous ne représentez plus rien." Mais vous, vous ne représentez plus rien et si j'étais à la place, a dit M. Lessard, des minorités que vous prétendez représenter, j'aurais honte. Cette explosion du ministre des Transports est survenue en fin d'après-midi, après que plusieurs députés de l'Opposition, tant officielle qu'unionistes, se furent tour à tour exprimés sur la motion du leader parlementaire visant à mettre un terme au débat sur le projet de loi 101.

Autant chez les unionistes que chez les libéraux, on a observé avec amertume que le gouvernement faillit à une promesse faite par son chef, M. René Lévesque, le 21 juillet dernier, de ne pas "bulldozer le parlement".

"Le PQ nous montre son vrai visage, a déclaré le député unioniste de Gaspé, M. Michel LeMoignan, il a peur de l'opinion publique. Une autre partie du masque du Parti québécois vient de tomber, a opiné de son côté le député libéral

Une promesse

de Jean-Talon, M. Raymond Garneau. Le gouvernement n'a plus de crédibilité."

Lévesque forcé...

Un parlementaire libéral, M. Zoël Saindon (Argenteuil) a même laissé entendre que le premier ministre, M. René Lévesque, a "été forcé de prendre des vacances pendant ce débat, le plus important de notre histoire".

Les uns et les autres ont abondamment cité d'anciens journaux des débats pour y trouver des passages où d'anciens députés péquistes s'opposaient aux motions de clôture.

Par ailleurs, ces messieurs ont fait valoir que le Parlement a besoin de tout son temps pour débattre le projet de loi 101, qualifié par M. Saindon, de loi "retrograde et écoeurante".

Tous ont proposé que le gouvernement fasse adopter en vitesse le chapitre III sur la langue d'enseignement et qu'il laisse la procédure normale suivre son cours pour les autres chapitres.

Les mots "camouflage", "hypocrisie", "improvisation", "incompétence", "mensonge" sont revenus

plusieurs fois de la part des députés de l'opposition au cours de ce débat qui devait d'ailleurs se poursuivre en soirée.

On a appris par ailleurs que du côté libéral, le nombre restreint d'orateurs à venir allait probablement permettre à l'assemblée de se prononcer en fin de soirée.

Le plus important film jamais réalisé retraçant l'incroyable voyage du plus illustre aventurier de tous les temps !...



Sinbad et l'Œil du Tigre
(SINBAD AND THE EYE OF THE TIGER)
UN ETRANGE COMBAT CONTRE LES FORCES DU MAL!
Les Baroudeurs

CAPITOL 543 3280 BELLEVUE 542 5519

...et soudain les cris d'un enfant 18 ANS Adultes
né en enfer!
UNE FILLE POUR LE DIABLE
LA MARIEE SANGLANTE
CARTIER 543 3138 CENTRE 542 6901

OFFICIELLEMENT 18 ANS Adultes
IL "TRAVAILLE" à la revue
PLAYHOUSE BEL AMI

jeanne & paul
AUSSE les JOUISSEUSES
IMPERIAL 543 5500 ELYSEE 542 5101

Le public a grandement apprécié le retour de ces films
DEUX FEMMES EN OR
SAGUENAY 544 4011

Projet de loi 101

La commission parlementaire termine ses travaux ce soir

QUEBEC (PC) — La Commission parlementaire qui étudie le projet de loi 101 sur la langue mettra fin à ses travaux mardi soir, à 23h00.

Ainsi en a décidé le leader parlementaire du gouvernement, M. Robert Burns.

Ce dernier a fait inscrire au Feuilleton de l'Assemblée nationale une motion qui fixe à mardi, le 23 août, à 11h00 du soir, la fin des travaux de cette commission.

Le rapport préparé par la Commission parlementaire sera soumis à l'Assemblée nationale le mercredi, 24 août, en après-midi, selon la motion de M. Burns.

Cette motion sera débattue mardi, et son adoption ne devrait pas causer de problèmes puisque le gouvernement bénéficie d'une majorité absolue de députés, 71 sur 110, pour la faire voter.

L'adoption de cette motion signifie que le projet de loi sur la langue pourra être adopté officiellement dès cette semaine. Le règlement ne prévoit en effet que deux débats limités d'ici

l'adoption du texte législatif.

Le premier débat portera sur l'adoption du rapport de la commission, et le second débat est celui sur la troisième et dernière lecture du projet de loi.

Dans ce dernier débat, le temps maximum de délibération est fixé à trois heures par le règlement, c'est-à-

dire une heure au représentant de chacune des trois formations politiques reconnues en Chambre.

104 heures

Lorsque prendront fin les travaux de la commission, mardi soir, les débats de cette dernière après la deuxième lecture auront duré 104 heures, soit presque le

double des 55 heures qu'avaient duré les débats sur la loi 22, en 1974.

Si on ajoute la durée en Commission parlementaire des débats sur le projet de loi no 1, traitant lui aussi de la langue, on arrive à une durée de 218 heures de débat linguistique cet été, contre 144 heures en 1974, sous le gouvernement libéral.

2 ECRAINS - POUR MIEUX VOUS SERVIR - OUVERTURE à 7:30 - PROJECTION au CREPUSCULE

James Lowrey était un homme passible. Parce qu'il avait de beaux cheveux, sa sœur sortit la pelle à sauter et lui donna une leçon. Toute sa famille est massacrée. En une journée, seul, il anéantira tous ses ennemis, et nettoiera la ville.

DIMANCHE DE LA VIOLENCE
on a retrouvé la 7^e Compagnie
ciné-parc SAGUENAY 1
A LA JONCTION DE LA ROUTE 170 ET DU BOUL. ST-PAUL TEL.: 549-4337

SUPER FESTIVAL WALT DISNEY
C'EST TOUT UN MONDE DE MAGIE ET D'ENCHANTEMENT
NEB N'EST PAS IMPOSSIBLE SUR
LES NOUVEAUX APPRENTIS SORCIERS
LA MONTAGNE ENSORCELEE
EDDIE ALBERT RAY MILLAND DONALD PLEASANCE
UN FANTOME QUI DECHAINE LE RIRE DANS LA COMEDIE LA PLUS DRÔLE DE L'ANNEE!
WALT DISNEY
LE FANTOME DE BARBE NOIRE
JONES PLESSETTE
ciné-parc SAGUENAY 2

CINÉMAS PLACE DU ROYAUME
BOULEVARD TALBOT - CHICOUTIMI

La Jeune Lady Chatterley
HARLEE MCBRIDE - PETER RAYNOR - WILLIAM BUCKLEY - ANN MICHELLE - MARY FORBES
UN FILM DE ALAN ROBERTS
AUSSE AMOUR INTERDIT
Amour interdit: 7h55.
La Jeune Lady Chatterley: 9h20. **CINÉMA 1**

A la mémoire d'ELVIS

SALUT LES COUSINES FILLES ET SHOW BUSINESS
Salut les cousines: 7h30.
Filles et show business: 9h20. **CINÉMA 2**

Il a le pouvoir de réaliser tous rêves... à l'exception du sien!
POUR TOUS

Robert De Niro
"Le Dernier Nabab"
F. Scott Fitzgerald
PLUS: LA BRIGADE DU TEXAS
La brigade du Texas: 7h15.
Le dernier Nabab: 8h57. **CINÉMA 3**

ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

Accusations d'incendie

Le député Gilbert Rondeau proteste de son innocence

COWANSVILLE (PC) — Le député Gilbert Rondeau de Shefford a protesté de son innocence, hier, sous des accusations d'incendie criminel et de conspiration. Ces accusations avaient été portées contre lui suite à l'incendie, le 20 décembre dernier, d'un édifice de Bromont dont il était propriétaire.

Un certain Jacques Harbec, de Bromont, a aussi protesté de son innocence sous les mêmes accusations, tandis que Jean Bernier, de Granby, a réfuté une simple accusation d'incendie criminel.

Le juge Bernard Légaré des Sessions de la paix a fixé leur examen préliminaire au 12 septembre prochain.

M. Rondeau avait récemment démissionné du Crédit social; parti qu'il a représenté durant 12 des 15 dernières an-

nées auprès des électeurs de Shefford. Sa démission fut toutefois refusée par le président du parti, M. Martin Hattersley.

A l'issue de sa comparution devant une cour bondée de spectateurs hier, M. Rondeau a refusé de répondre aux questions des journalistes, ajoutant que ce n'était pas le temps des déclarations.

A un reporter qui lui demandait s'il se considérait actuellement comme un député indépendant aux Communes, il a répliqué: "Vous êtes en possession de ma déclaration. Le président du parti a refusé ma démission."

"Les choses en restent là."

M. Rondeau a été mis en accusation en vertu des articles 389 et 423 du Code criminel.

L'article 389, portant sur les incendies crimi-

nels, le rend passible d'une peine maximale de 14 ans de prison, tandis que l'article 423, sur la conspiration, est assortie d'un maximum de 10 ans de réclusion.

Les trois accusés ont choisi un procès devant juge et jury.

Un édifice de deux étages appartenant à M. Rondeau avait été détruit par le feu alors que le député assistait personnellement aux funérailles du chef du Crédit social, M. Réal Caouette, à Rouyn, à 400 milles au nord de Montréal.

Le député créditiste, alléguant "les procédures judiciaires en cours et la publicité dont je fais l'objet", avait annoncé sa démission du CS quatre jours après que le commissaire aux incendies Cyrille Delage eut recommandé que des accusations d'incendie criminel soient portées contre lui.

Il avait affirmé avoir pris cette décision pour "éviter des préjudices au parti". M. Hattersley a ultérieurement rappelé que M. Rondeau, qui est âgé de 49 ans, est créditiste depuis 33 ans. Il lui a demandé de demeurer à son poste.

Les témoignages entendus à l'enquête du commissaire des incendies allèguent que M. Rondeau avait offert \$1,050 à Harbec pour incendier son édifice de Bromont. Harbec aurait versé de \$200 à \$250 à Bernier, qui est âgé de 18 ans, pour faire le travail.

Dans son témoignage, Rondeau avait admis connaître Harbec, âgé de 22 ans, un de ses anciens locataires qui avait également géré une disothèque dans l'édifice en cause. On n'avait pas demandé directement à M. Rondeau s'il avait payé Harbec pour incendier l'édifice.

Paix au M-O

Cueillette de fonds par le leader Peres



Shimon Peres

MONTREAL (PC) — Les changements sociaux survenus depuis quelques années au

Proche-Orient ont considérablement augmenté les chances d'établir une paix durable dans cette région du monde.

C'est ce qu'affirmait hier le leader de l'Opposition au Parlement israélien, M. Shimon Peres, qui était de passage à Montréal dans le cadre d'une tournée dont l'objectif est de recueillir des fonds au bénéfice de l'organisme "Appel juif unifié et fonds d'urgence pour Israël".

Le chef du Parti travailliste israélien est persuadé que la seule solution valable aux différends qui opposent Israël à ses voisins arabes doit emprunter la voie de la diplomatie.

L'ex-premier ministre israélien doute toutefois de la réalité des intentions pacifiques expri-

mées par certains pays arabes.

Il a par ailleurs qualifié d'ambitieuses les propositions de paix formulées par le président Jimmy Carter des Etats-Unis, mais doute qu'elles puissent être couronnées de succès. Selon lui, une politique préconisant des solutions partielles imposées graduellement aurait plus de chances de réussir.

Il estime également que l'importance des communautés juives sur la rive occidentale du Jourdain (Cisjordanie) a été considérablement exagérée. Il considère ces colonies comme un faux problème et croit que les autorités israéliennes autoriseront la création de nouvelles communautés juives dans cette région.

Montréal

Reprise du procès du sénateur libéral Giguère

MONTREAL (PC) — Le procès du sénateur libéral Louis de Gonzague Giguère doit reprendre aujourd'hui en Cour des sessions de la paix, au palais de justice de Montréal.

Le procès, présidé par le juge Marc Lamarre,

avait été différé au 23 août, en mai dernier, parce que le procureur de la Couronne, Me Joseph Tarasofsky, ne pouvait plaider en raison de blessures infligées lors d'une chute.

Furent également différés les procès des trois

hommes d'affaires, accusés d'avoir stipendié le sénateur Giguère pour obtenir des faveurs du gouvernement. Ce sont l'homme d'affaires montréalais, Louis Lapointe, ancien président des boutiques Sky Shops, de l'ex-président de la Ligue nationale de hockey Clarence Campbell et d'un homme d'affaires de Freeport, aux Bahamas, Gordon Brown.

Rappelons qu'avant que ne soit renouvelé le bail entre la compagnie Sky Shops Exports et le gouvernement canadien, pour ses locaux à l'aéroport de Dorval, le

sénateur Giguère avait acheté 5,000 actions de la compagnie pour les revendre, une fois le prolongement du bail obtenu, avec un profit de \$95,000 par rapport au prix d'achat de \$5,000. La GRC considère cette avantageuse transaction comme un pot-de-vin.

Le sénateur Giguère fait également face à d'autres accusations, d'abus de confiance et de vol, concernant une somme de \$16,536 provenant d'un montant de \$55,000 dont il était fidéicommissaire, montant destiné au Parti libéral du Canada.

Mort violente de Dion

MONTREAL (PC) — Quatre individus sont actuellement recherchés par la police de la CUM en rapport avec le meurtre, survenu lundi à Montréal-Nord, d'un récidiviste de 26 ans.

C'est vers 10 h du matin que quatre cagoullards, dont deux étaient armés, ont frappé à l'appartement no 3 d'un immeuble situé au 11,624 rue Claude-Légault. Une femme a ouvert la porte et, immédiatement, les quatre hommes se sont rués dans la pièce.

Ceux qui étaient armés ont ouvert le feu en direction de leur victime, Marcel Dion. Ce dernier s'est écrasé, atteint de plusieurs coups de feu.

Le tout n'a duré que quelques instants et les assaillants sont partis aussi

vite qu'ils étaient venus. L'enquête sur ce meurtre, le 65e sur le territoire de la CUM depuis le début de l'année, est menée par les sergents-détectives Guy Gelderbloom et Jacques Gamache qui ont longuement interrogé la femme témoin du crime.

La grande **VENTE** Surplus d'inventaire se continue jusqu'au 31 août CHEZ **claudio chrétien ltée** 485, BOUL. HARVEY JONQUIERE 547-3628

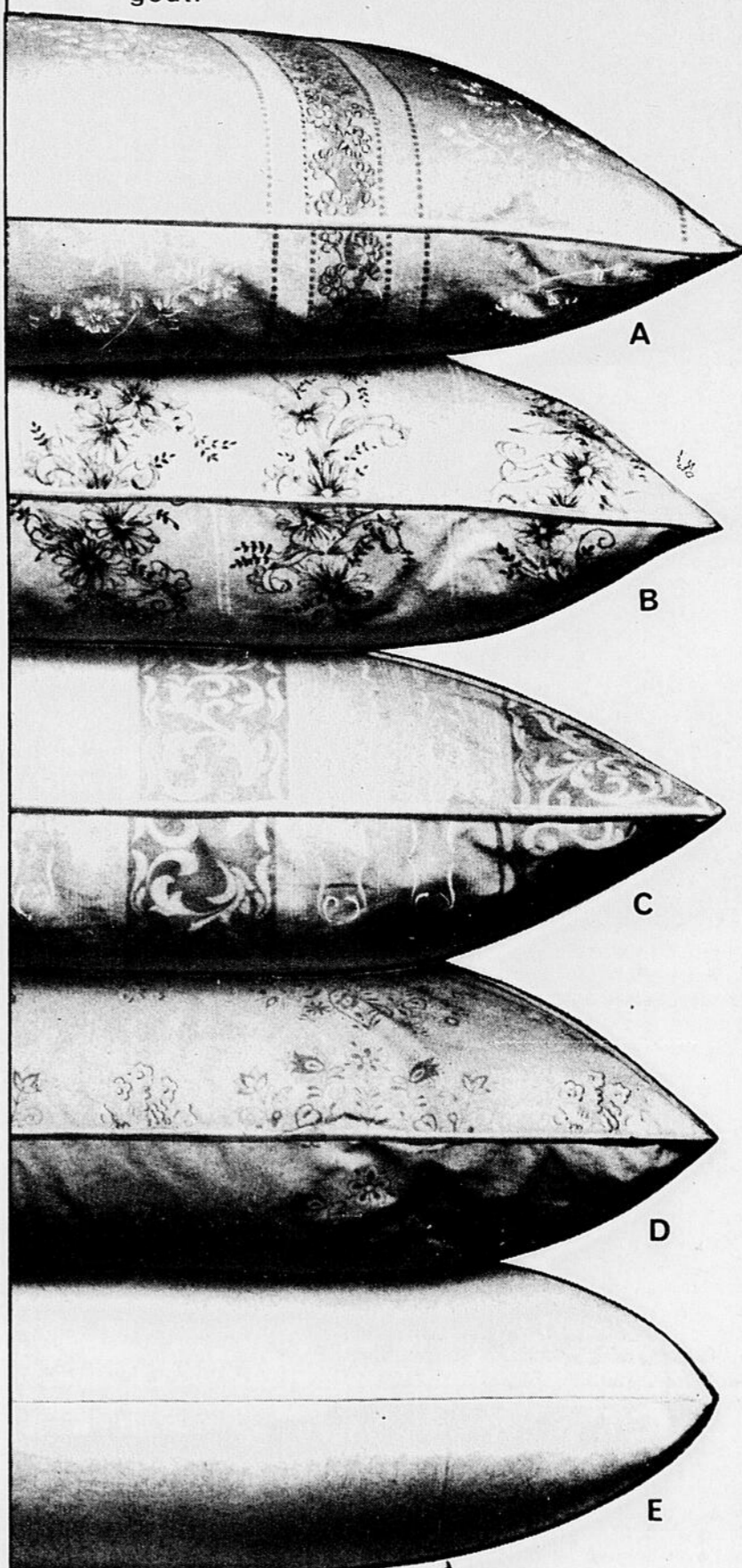


Place du Royaume

Un oreiller pour chaque tête... à des prix de tout repos!

Baycrest... pour le confort

On ne dort pas tous de la même manière, c'est un fait. Nous offrons donc à chacun le sommeil qui lui convient: chaque tête trouvera un oreiller Baycrest à son gré, moelleux ou ferme, en plumes ou en fibres non-allergènes. Vous pourrez ainsi vous détendre à votre goût!



A. Oreillers moelleux.
En plumes d'oiseaux aquatiques.
20" sur 25" env. **17⁹⁹** ch.
La Baie ord. 23.00
20" sur 29" env. **19⁹⁹** ch.
La Baie ord. 27.00

B. Oreillers semi-fermes.
En plumes d'oiseaux aquatiques.
20" sur 26". **10⁹⁹** ch.
La Baie ord. 14.00
20" sur 29" env. **11⁹⁹** ch.
La Baie ord. 16.00

C. Oreillers fermes.
Plumes de poulet.
19" sur 25" env. **5⁹⁹** ch.
La Baie ord. 7.50

D. Oreillers non-allergènes.
Polyester Fortrel®. Se lave et sèche en machine.
19" sur 25" env. **6⁹⁹** ch.
La Baie ord. 9.00
20" sur 29" env. **7⁹⁹** ch.
La Baie ord. 11.00

Oreillers en mousse.
Latex® lavable, non allergène.
15" sur 24" sur 5". **7⁹⁹** ch.
La Baie ord. 10.00
17" sur 28" sur 6". **12⁹⁹** ch.
La Baie ord. 15.00

Housses pour oreillers
(Hors photo). Tout coton. Avec glissière.
42" sur 28" env. **2²⁹** ch.
42" sur 30" env. **2⁹⁹** ch.
*marques déposées

Linge de maison, rayon 601



la Baie **Compagnie de la Baie d'Hudson**
votre nom est bon dites "à mon compte"
HEURES D'OUVERTURE — du lundi au mercredi, de 9h30 à 17h30 — Les jeudis et vendredis, de 9h30 à 21h — le samedi, de 9h à 17h

QUEBEC EN BREF

Blâme au quotidien Le Soleil

QUEBEC (PC) — Le Conseil de presse du Québec blâme la direction du quotidien Le Soleil pour avoir utilisé un subterfuge dans la présentation d'une nouvelle à ses lecteurs.

Dans une décision rendue publique lundi, l'organisme "estime que l'obligation qui est faite à la presse de renseigner adéquatement le public et d'une façon authentique inclut tout ce qui entoure la présentation de l'information".

Suivant la plainte qui avait été déposée le 6 avril par le Syndicat des journalistes du Soleil, la direction du journal aurait volontairement trompé ses lecteurs en présentant une information sous une fausse signature et en lui donnant une fausse provenance, dans le seul but de devancer de quelques heures ses concurrents dans la publication de cette nouvelle.

L'information en question portait sur l'annonce de la candidature du maire Gilles Lamontagne en vue des élections partielles dans la circonscription fédérale de Langelelier.

La nouvelle avait été publiée en manchette dans l'édition du 8 mars dernier, portait la signature de Louis Tardif, en provenance du bureau du Soleil à Ottawa et citait des sources proches du ministre fédéral André Ouellet.

En réalité, la nouvelle avait été rédigée à Québec par le journaliste Denis Angers et les sources d'information étaient de l'entourage du maire Lamontagne lui-même.

Un rectificatif publié le 11 mars prétendait rétablir les faits. Malgré l'exactitude de l'information rapportée, le Conseil de presse juge contestable le subterfuge utilisé par le journal, qui pose, selon lui, un problème d'éthique de la presse.

Morts accidentelles

Au moins 16 personnes ont trouvé la mort dans des accidents de la circulation, au Québec, durant le week-end.

Pour l'ensemble du pays, un relevé de La Presse Canadienne indique qu'au moins 68 personnes ont péri dans des accidents dont 57 sur les routes entre 18h00 vendredi et minuit dimanche soir (heures locales).

L'Ontario signale 28 morts accidentelles, la Colombie-Britannique sept, la Nouvelle-Ecosse cinq, la Saskatchewan quatre, l'Alberta trois, l'Île-du-Prince-Édouard deux, le Manitoba deux également et le Nouveau-Brunswick une.

Seule Terre-Neuve n'a aucun accident mortel à signaler pour le week-end.

Les victimes d'accidents industriels, de meurtres et de suicides ne figurent pas dans le relevé de la PC.

Taxe sur la publicité

QUEBEC (PC) — La taxe de 2 pour cent sur la publicité radio-télévisée aurait causé la mise à pied de sept travailleurs au poste de radio CKCH, à Hull, un poste de la chaîne Télé-Média.

C'est ce qu'a indiqué lundi le député libéral de Gatineau, M. Michel Gratton, alors qu'il interrogeait à l'Assemblée nationale le ministre des Communications, M. Louis O'Neill, sur cette question.

Selon M. Gratton, la station CKCH aurait eu à débours \$20,000 récemment à l'item de la taxe sur la publicité, ce qui l'aurait obligé à congédier sept employés.

M. O'Neill a rétorqué que son ministère n'avait encore eu aucune plainte à ce sujet de la part de radiodiffuseurs, et qu'il attendait d'avoir des plaintes bien fondées afin que la preuve soit faite sur les inconvénients de cette taxe.

Pollution

QUEBEC (PC) — Le Parti québécois tiendra sa prochaine réunion de députés dans un hôtel qui ne respecterait pas tous les règlements concernant la pollution.

Telle est l'accusation qu'a lancée lundi le député libéral de D'Arcy-McGee, M. Victor Goldbloom, à l'Assemblée nationale.

Selon M. Goldbloom, le PQ tiendra un caucus de ses 71 députés à l'auberge Yvan Coutu, qui aurait contribué à la pollution du lac Masson en ne traitant pas ses eaux usées récemment.

L'auberge aurait ainsi contrevenu aux dispositions de la loi de l'Environnement, au point que les Services de protection de l'environnement auraient envisagé d'intenter des poursuites, selon le député de D'Arcy-McGee.

Le premier ministre, M. René Lévesque, a indiqué qu'il allait profiter de ce caucus, à la mi-septembre, pour vider la question.

Le ministre responsable de l'Environnement, M. Marcel Léger, est justement en Europe où il est allé étudier les systèmes d'épuration des eaux.

Mécanisation au bureau de poste

QUEBEC (PC) — Sans la mécanisation, les postes canadiens n'auraient jamais pu concurrencer les télécommunications et auraient été forcés de disparaître, a soutenu hier le ministre des Postes, M. Jean-Jacques L'ais au moment où il inaugurerait les nouvelles installations de traitement du courrier au bureau de poste central de Québec.

"Le Canada est le pays le plus sophistiqué au monde dans les télécommunications. Les postes se trouvaient dans une situation où il fallait qu'elles soient en concurrence ou qu'elles ferment leurs portes. Nous avons choisi le système de mécanisation afin de rattraper le système de télécommunications", a déclaré M. Blais.

Le ministre n'a pas caché cependant que l'automatisation avait créé plusieurs problèmes syndicaux, mais il estime que la période de bouleversement est sur le point de prendre fin.

L'introduction de la mécanisation au bureau de poste central de Québec a coûté \$6 millions.

Le nouveau système permettra le traitement d'un volume de courrier trois fois supérieur à ce qu'il est actuellement, au moment où il fonctionnera à plein rendement, soit vers la mi-septembre.

Actuellement, le volume de courrier traité quotidiennement varie de 600,000 à 1,000,000 de lettres.

La sécurité de la vieillesse

MONTREAL — La Direction générale de la sécurité de la vieillesse, du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, en collaboration avec les Forces policières de la Communauté urbaine de Montréal et la Sureté du bec, désire aviser les bénéficiaires de la pension de la sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti que des individus, se faisant passer pour des enquêteurs du ministère, sont à l'oeuvre dans la région de Montréal et possiblement ailleurs dans la province de Québec.

Ces individus demandent aux bénéficiaires de retirer de l'argent de leurs comptes de banque afin d'acheter des valeurs à la bourse ou encore des propriétés, sinon ils verront leurs chèques mensuels diminués sensiblement, voire même complètement annulés, ces déclarations sont évidemment erronées et ne font aucunement parties des politiques administratives du ministère.

M. Gérard Turbide, directeur régional de la sécurité de la vieillesse, désire rappeler aux pensionnés que les enquêteurs du ministère sont porteurs de carte d'identité affichant la photo de l'enquêteur et qu'avant même d'entreprendre toute discussion avec un enquêteur, le pensionné devrait faire un examen minutieux et complet de ladite carte. M. Turbide ajoute, de plus, qu'un enquêteur n'est pas autorisé à demander au pensionné d'effectuer soit une transaction bancaire ou encore une transaction immobilière.

Provinces anglophones

Des vœux pieux ou un engagement formel

QUEBEC (PC) — L'attitude des neuf premiers ministres des provinces anglophones à la conférence de St. Andrews n'a pas apporté que des résultats négatifs lors du rejet de la proposition québécoise concernant des accords de réciprocité en matière de langue d'enseignement.

Pour la première fois, en effet, tous ces chefs de gouvernements ont signé une déclaration dans laquelle ils ont réitéré leur intention de

faire des efforts en vue d'améliorer l'enseignement en français dans leur province.

C'est ce qu'a relevé de positif dans cette réunion de deux jours le premier ministre Lévesque, hier à l'Assemblée nationale, quand il était interrogé par l'Opposition sur les résultats de la conférence.

Il a ajouté que cela aura au moins comme conséquence de permettre aux francophones hors Québec de ré-

férer à cette déclaration pour pouvoir "baliser" leur surveillance de leurs gouvernements provinciaux respectifs dans le domaine de l'éducation.

"C'est quand même concrètement rien mais, comme potentiel, c'est l'avenir qui le dira; c'est un précédent qui a été créé", a-t-il dit.

Par ailleurs, le premier ministre a réaffirmé que le projet de loi 101 ne retiendra que "la clause Québec" en ce qui re-

garde l'enseignement en langue seconde, c'est-à-dire l'anglais, qui sera accessible aux enfants dont les parents auront étudié dans cette langue au Québec.

Mais, par l'insertion du projet d'accords de réciprocité dans le projet de loi, la porte reste toujours ouverte quant à la discussion et à la conclusion éventuelles de telles ententes, si une ou des provinces le désirent.

St. Andrews

Clark se dit satisfait de l'issue de la conférence

OTTAWA (PC) — L'issue de la conférence des premiers ministres provinciaux, la semaine dernière à St. Andrews, a provoqué peu de réactions, hier, dans les milieux fédéraux à Ottawa.

Toutefois, le député conservateur de Joliette,

M. Roch La Salle, a dit regretter que les provinces aient manqué l'opportunité d'analyser en profondeur la proposition de gouvernement québécois en vue de conclure des accords de réciprocité en matière d'éducation pour les mi-

norités de langue officielle.

Cette formule était acceptable aux provinces, qui auraient pu par la suite la présenter au gouvernement fédéral pour lui permettre d'inscrire les droits des minorités dans la Constitution, a-t-il dit.

M. La Salle a affirmé par ailleurs qu'il ne se réjouissait pas, "contrairement à tous les fédéraux qui aujourd'hui se réjouissent de l'issue de la conférence".

Cela aurait été une initiative des provinces sur une question relevant de leur juridiction, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, un porte-parole du bureau du leader du Parti

conservateur, M. Joe Clark, a déclaré que le chef de l'Opposition s'était dit satisfait de l'issue de la conférence.

Le porte-parole a expliqué que M. Clark, qui passait la journée dans sa circonscription en Alberta, a rappelé qu'il ne pouvait souscrire à la proposition du gouvernement Lévesque de conclure des accords séparés avec les neuf provinces canadiennes sur les droits des minorités en matière d'éducation.

Au bureau du premier ministre, d'autre part, on a laissé savoir que M. Trudeau pourrait commenter la question au cours d'une conférence de presse cette semaine.

Vaines tentatives d'intimidation

MONTREAL (PC) — Le Congrès du travail du Canada a demandé, hier, au ministre du Travail du Québec de donner suite aux plaintes portées par le syndicat des 1,700 employés de la chaîne de quincaillerie Pascal Hardware Ltd. à la suite de la suspension et du congédiement d'employés pour activités syndicales.

Le vice-président du CTC, M. Julien Major, a expliqué que Pascal avait congédié quatre délégués syndicaux et suspendu une dizaine d'autres syndiqués.

CANADA AU TRAVAIL... TOUT LE MONDE Y GAGNE !



Le programme de création d'emplois "Canada au travail", tout le monde y gagne!

Lorsqu'une association reconnue présente un projet qu'elle s'engage à réaliser, elle aide ses propres membres en même temps que la communauté.


L'ensemble de la population locale y gagne puisque les projets présentés doivent avoir une orientation sociale.

Enfin, chaque projet doit créer au moins trois emplois nouveaux dans le domaine de compétence des travailleurs impliqués, comme l'exige le programme Canada au travail. Vraiment, tout le

monde y gagne. Regardez bien autour de vous! Vous pouvez sûrement trouver un projet à réaliser qui améliorerait le sort de vos concitoyens tout en créant des emplois nouveaux dans votre localité. Mais hâtez-vous puisque tous les projets doivent être présentés au plus tard le 26 août.

Pour plus d'informations et pour obtenir le formulaire-guide à l'intention des auteurs de demande, communiquez avec votre Centre de main-d'oeuvre du Canada ou avec le bureau de la Direction de la création d'emplois de votre localité.

**Créons des emplois,
c'est important!**


 Main-d'oeuvre
et Immigration
Bud Cullen
Ministre

Manpower
and Immigration
Bud Cullen
Minister

la Baie
Place du
Royaume



Féminine...
Romantique...
VanEssa

La robe de nuit de vos rêves... 13.00 seulement: un faible prix à payer pour l'élégance et le confort que procure ce vêtement de détente de haute qualité. Retenue aux épaules par de délicates bretelles doubles, la robe de nuit VanEssa est bien ajustée et un brin sexy! Elle est faite de 100% nylon d'entretien facile. Choix de bleu ciel, bleu royal, brun, noir, rouge, rose, sable ou crème. Tailles TP. P.M.G.

13.00
ch.

Lingerie, rayon 170.

Compagnie de la Baie d'Hudson

Ayez une auto bien propre

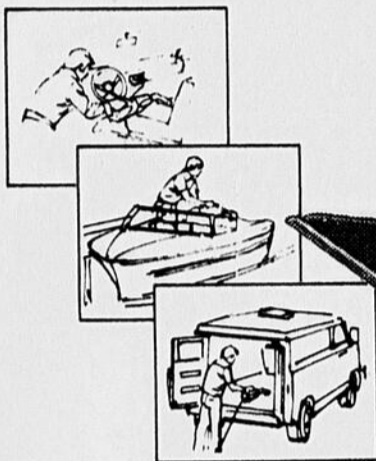
Modèle Motomaster

Aspirateur
Auto-Vac
portatif

1449



Se branche à l'allume-cigarettes pour un nettoyage rapide! Très bien aussi pour bateaux, roulottes, etc. Fil de 15 pi. Léger et compact, à un prix très modique. 12-V.



Brosse
de lavage

549

18" de long

Manche en aluminium à poignée caoutchouc, robinet et patte de suspension. Tête en caoutchouc, mélange de crins.

Nécessaire à
capitonnages

369

Qualité
Motomaster

Bidon 16 oz de nettoyeur liquide, flacon presseur à brosse à débit contrôlé et éponge. Pour auto ou logement.

Utilisez votre
Carte
Canadian Tire



Dérouilleur

A. Motomaster antidégouttement. Rend le métal prêt à la peinture. Bidon 8 oz. Seulement **129**

Nettoyeur pré-cire

C. Enlève oxydation, fini écaillé; nettoie à fond avant de cirer. Motomaster. Bidon 16 oz. **119**

"Super Blue"

E. Cire en pâte Simoniz; nettoie, protège et fait reluire. Boîte de 9 oz. à prix avantageux **195**

Nettoie-insectes

G. Eponge efficace pour enlever les insectes sans abîmer le fini de l'auto. Seulement **69c**

Protège-chrome

B. Plastique à vaporiser sur chrome, métaux brillants. Arrête les corrosifs. Bombe 14 oz. **199**

Poli Limousine

D. Nettoie et fait reluire les finis émaillés et acryliques. Qualité supérieure. 16 oz. **299**

Gant de lavage

F. Grande moufle en excellente peau d'agneau. Une aide appréciable pour laver l'auto. **329**

Nettoyeur à fini

H. Dissout et enlève insectes et goudron du fini de l'auto. Fiable qualité Turtle. 16 oz. **145**

POUR DE LA PERFORMANCE... ESSAYEZ-LES!



Ça tournera rond!

Obturateur de transmission

1. Pit Stop aide à boucher les petites fuites des transmissions automatiques. Bidon de 16 oz liq. **239**

Additif d'essence

2. Pit Stop nettoie le système de carburation, lubrifie la culasse, libère les valves collées. 8 oz. **66c**

"Formula 1" 15 oz

3. Aide à augmenter la viscosité, l'énergie et la performance. S'emploie à chaque changement d'huile. **129**

Nettoyeur de
carburateur

169

16 oz liq.

Pit Stop aide à redonner aux carburateurs encrassés un meilleur et plus doux rendement.



Obturateur de radiateur

4. Pit Stop bouche les petites fuites du système. 16 oz. **125**

Rince-radiateur 10 mn

5. Pit Stop dégraisse le refroidissement. 16 oz liq. **149**

"Bar's Leaks" 5 1/2 oz

6. Arrête les fuites du système de refroidissement. **119**

Lubrifiant en aérosol

7. WD-40 aide à arrêter les grincements, à libérer les pièces rouillées. 6 oz. **199**

"Clé liquide" 4 oz

8. Libère vite les boulons et pièces rouillées et corrodées. Burette à bec. **69c**

Dégraissage concentré

9. Dunk nettoie le dessous d'auto avant de passer l'enduit protecteur. Pinte **189**

Nettoie-mains 1 lb

10. Luster Sheen nettoie parfaitement les mains sans avoir besoin d'eau. **139**



Épargnez plus!
Billets-Bonis
au comptant

JONQUIERE
693, boul. St-François.
Tél.: 542-3501

CHICOUTIMI
Place du Royaume

ALMA
Coin du Pont et St-Luc,
Tél.: 662-6618

DOLBEAU
Les Galeries des Erables,
Tél.: 276-2834